

6212-09-066

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. MICHEL GERMAIN, président
M. MARC PAQUIN, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE LIGNE À 735 KV
DE LA CHAMOUCOUANE-BOUT-DE-L'ÎLE
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN À MONTRÉAL**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 4

Séance tenue le 12 novembre 2014 à 13 h 30
Hôtel Impéria et Suites
2935, boulevard de la Pinière
Terrebonne

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 12 NOVEMBRE 2014

MOT DU PRÉSIDENT 1

DÉPÔT DE DOCUMENTS 1

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. PIERRE FILTEAU – courriel 6

FONDATION RIVIÈRE – courriel 7

Mme SYLVIE FOURIER – courriel 10

M. CHARLES BOULANGER 12

Mme CHANTAL LAPOINTE 31

COURTE SUSPENSION

REPRISE DE LA SÉANCE

M. GAÉTAN PRUD'HOMME 49

M. ALEXANDRE RICHARD 60

Mme JACQUELINE BREault 75

QUESTIONS DE LA COMMISSION 78

M. DAVID MODLIN 84

SÉANCE AJOURNÉE AU 12 NOVEMBRE 2014 À 19 H

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 12 NOVEMBRE 2014
MOT DU PRÉSIDENT

M. MICHEL GERMAIN, PRÉSIDENT :

5

Alors, Mesdames et Messieurs, bonjour et bienvenue à cette quatrième audience de l'audience publique sur le *Projet de ligne à 735 kV de la Chamouchouane-Bout-de-l'Île, du Saguenay-Lac-Saint-Jean à Montréal*.

10

Avant de laisser la parole aux participants qui désirent poser des questions, nous allons d'abord faire les vérifications d'usage auprès du promoteur et des personnes-ressources. Alors, Monsieur Bolullo, bonjour. Au sujet de documents déposés ou d'informations précisées donc, désirez-vous apporter des précisions?

15

M. MATHIEU BOLULLO :

Monsieur le président, Monsieur le commissaire, donc effectivement, des documents qu'on a déposés; premièrement, l'image qui a été projetée à l'écran, le schéma d'un projet en souterrain avec les postes convertisseurs, ça a été déposé.

20

Au sujet d'une question qui avait été posée en lien avec la charge locale au poste Saguenay, donc c'est dans un document qui a été déposé à la Régie à la réponse 3.5 du document B0034, le 28 août. L'information c'est que le transit de la transformation au poste Saguenay est de 483 MW, donc transformation étant la charge locale, on peut associer ça à la charge locale au poste Saguenay.

25

Au sujet maintenant d'un troisième document, qui est la méthode de calcul des pertes et du facteur de perte, donc des documents qui ont déjà été déposés à la Régie de l'énergie, on dépose à la commission deux documents : la présentation qui est intitulée « Demande relative au projet à 735 kV de la Chamouchouane-Bout-de-l'Île » et complément d'information dans la réponse à l'engagement numéro 2 du même dossier présenté à la Régie.

30

Également, nous avons déposé l'annexe E-7 de l'étude d'impact à jour en lien avec les résolutions des MRC, en fait en lien avec les résolutions, et on a complété avec un dépôt des résolutions des MRC de Joliette, Montcalm et Matawinie.

35

Maintenant, si vous le permettez, j'avais deux compléments d'information à apporter à la commission pour l'aider dans son travail d'analyse.

40

LE PRÉSIDENT :

O.K., allez-y.

45 **M. MATHIEU BOLULLO :**

Précision, on a questionné hier sur l'effort qui avait été mis en lien avec l'acceptabilité sociale et le deuxième complément c'est au sujet de la justification du projet.

50 Donc, sur le volet acceptabilité sociale, je voulais rappeler à la commission que le projet, pour vous donner une envergure, touche autour de 500 propriétaires sur l'ensemble du tracé. Il y a quelque 800 citoyens qui ont répondu à l'invitation de portes ouvertes au printemps et à l'automne 2012, seulement que pour la région de Lanaudière.

55 Il y a également 100 propriétaires qui ont répondu à notre invitation pour des rencontres individuelles. Et ces échanges-là, tant en portes ouvertes qu'en rencontres individuelles, ont été des échanges qui sont constructifs et qui a permis de bonifier le projet.

60 Et dernier point sur l'acceptabilité sociale : tel que c'est indiqué dans l'étude d'impact, on rappelle que lors des rencontres en mai avec les représentants de la MRC de la Matawinie et de Montcalm, les représentants ont accueilli favorablement le nouveau scénario proposé, et se sont montré satisfaits que le tracé ne passe plus dans les érablières du secteur de Rawdon et dans la plaine agricole, donc secteur qu'on cherchait à éviter. Et on nous a également mentionné que cette nouvelle solution-là de suivre les emprises jusqu'à Duvernay, était plus rationnelle sur le plan de
65 l'aménagement régional.

Donc, c'est les précisions au sujet des efforts qui ont été mis en acceptabilité sociale dans le cadre du projet.

70 Maintenant, mon deuxième point sur la justification du projet. Hier, et aussi lundi, il y a eu plusieurs échanges au sujet de la justification du projet et sur la notion économique du projet, et on sent qu'il y a une incompréhension qui demeure au sujet de ces deux aspects-là. J'avais une suggestion à vous faire : si la commission est intéressée, nous pourrions aborder ce sujet-là, en fait pour ne pas faire de mauvais jeu de mots, un fil conducteur du besoin jusqu'à la fin, pour montrer,
75 pour expliquer clairement les éléments relatifs à la justification du projet.

Donc, c'est une suggestion que je fais à la commission. Si ça pouvait être accepté, nous, on est prêt à faire cette démonstration-là pour clarifier la question et aider la commission dans son travail.
80

LE PRÉSIDENT :

Très bien, on pourra voir ce soir, étant donné qu'il y a moins de participants dans l'après-midi, mais si c'est pertinent, on pourra amener cette présentation dans la soirée.

85

M. MATHIEU BOLULLO :

Merci.

90

LE PRÉSIDENT :

Ça va? Merci ! Du côté maintenant des personnes-ressources. Oui, Madame Fortin?

95

Mme MARIE-ÈVE FORTIN :

Oui, bonjour, je m'étais engagée à faire une vérification par rapport au processus du BAPE en parallèle avec la Régie de l'énergie, si les initiateurs de projet avaient eu leur autorisation au même moment qu'ils passaient en audience publique ou pas, je vous confirme en fait que j'ai fait les vérifications puis qu'on n'a pas ces données-là à la Direction des évaluations environnementales étant donné que le processus de la Régie de l'énergie, c'est vraiment un processus qui se fait en parallèle à notre procédure d'évaluation environnementale.

100

Donc nous, comme je vous expliquais un peu hier soir, on attend après l'autorisation de la CPTAQ, mais pas celle de la Régie de l'énergie; donc, on n'a pas ce type de données là. En fait, je pense que la personne qui serait le plus en mesure de répondre à cette question-là serait possiblement Hydro-Québec.

105

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Pour les autres personnes-ressources, avez-vous des précisions à apporter? Monsieur Tremblay, ça va? Oui, une précision?

110

M. ALAIN TREMBLAY :

Bien, j'ai fourni les informations d'hier qui avaient été demandées ou qu'on avait discutées, dont l'annonce du nouveau processus de la politique énergétique, la politique énergétique présentement en vigueur, aussi la consultation qui s'est faite au cours de l'automne, c'est ça, sur une consultation publique pour la nouvelle stratégie à ce moment-là avec l'ancien gouvernement, mais qui est quand même mis sur le site aussi, qui contribue à la réflexion pour la nouvelle

115

120 politique énergétique, puis aussi l'annonce du tarif économique de développement que je vous ai
mise aussi en hyperlien pour le mettre sur votre site.

LE PRÉSIDENT :

125 Très bien, merci. Oui, du côté du ministère de l'Agriculture? Oui, Madame?

Mme MARIE-CLAUDE BOLDUC :

130 Oui. Hier, on s'était fait poser une question concernant la CPTAQ. J'ai contacté la CPTAQ et
on attend des nouvelles par rapport à la question qui avait été posée, si la décision c'était une
exclusion ou un usage autre, on attend la réponse.

LE PRÉSIDENT :

135 Merci. Alors aussitôt que ce sera communiqué, si on n'a pas la réponse avant la fin de la
l'audience publique, à ce moment-là donc, il faudra nous la fournir par écrit pour que nous
puissions la déposer. Je vous remercie. Alors, avant d'appeler les participants, nous avons reçu...

M. JEAN-LUC GAGNON :

140 Monsieur le président, excusez !

LE PRÉSIDENT :

145 Oui? Oui, oui, allez-y. Vous êtes monsieur Gagnon, je crois?

M. JEAN-LUC GAGNON :

150 Oui, de la MRC de Thérèse-de-Blainville.

Monsieur le président, hier, il y avait eu des questions concernant le processus à partir du
moment que l'avis était signifié à une MRC, quel était le processus, le déroulement. En fait, je vais
faire vraiment un résumé de la chose, il y a un document qui a été déposé, en fait, c'est un extrait
de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui a été déposé. Il faudrait se fier évidemment à la loi,
155 mais je vais quand même faire un petit résumé pour l'exercice.

En fait, c'est ça, j'ai déposé des articles, le chapitre 6 de la *Loi sur l'aménagement et
l'urbanisme*, en fait les articles qui concernent les interventions gouvernementales sont les articles
149 à 157, inclusivement.

160 De façon très résumée, en fait, c'est que l'article 149 mentionne que les interventions
gouvernementales d'un ministre ou de ses mandataires de l'État qui, à partir du moment où il y a
des travaux qui sont effectués sur le sol, doit nécessiter un avis qui est signifié à la MRC, ce qui est
inclus à l'article 150, qu'il doit y avoir un avis qui est signifié à la MRC ou à d'autres organismes.

165 À partir du moment que l'avis est signifié, l'organisme a donc 120 jours pour donner son avis
de conformité ou non sur le projet qui est fait.

170 Évidemment, si le projet est jugé non conforme par l'organisme, donc la MRC en ce qui nous
concerne, à partir de ce moment-là, il y a trois options qui peuvent découler de la situation : le
ministre peut demander un avis à la Commission municipale du Québec, son avis sur l'avis qui a
été fait par l'organisme. À ce moment-là, la commission peut faire des recommandations et des
suggestions dans le but évidemment d'assurer la conformité audit projet.

175 La deuxième option, c'est évidemment que la MRC ou l'organisme donne son avis de
conformité, donc le projet va de l'avant.

Et la troisième option, c'est finalement s'il n'y a aucun avis qui est donné par la MRC, le
projet devient réputé conforme.

180 À partir du moment où la première option où il y a un avis de non-conformité qui est donné
par la MRC ou l'organisme, le ministère peut demander une modification du schéma
d'aménagement de l'organisme et à partir de ce moment-là, la MRC a 90 jours pour modifier son
schéma en conséquence. Donc, finalement, c'est un peu les grands points.

185 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci pour les précisions.

190 **M. JEAN-MARC GAGNON :**

De rien.

195

200

**PÉRIODE DE QUESTIONS
M. PIERRE FILTEAU**

LE PRÉSIDENT :

205

Alors, maintenant, nous avons reçu quelques questions par courriel. La toute première, je vais la diriger du côté d'Hydro-Québec, monsieur Bolullo, donc le courriel a été envoyé par monsieur Pierre Filteau qui est un résident de Mascouche. C'est en lien un peu avec une discussion qu'on avait eue sur les érablières, alors, ce serait pour apporter des précisions.

210

Alors, monsieur Filteau nous indique dans son courriel qu'il est résident de Mascouche, qu'il est également propriétaire d'un terrain, bon, il a mis ça en arpents, mais je présume qu'il voulait définir en arpents carrés, d'une quarantaine d'arpents carrés d'érables matures.

215

Alors, la question qu'il pose c'est : est-ce que sur le territoire de la ville de Mascouche, Hydro-Québec a répertorié des érablières qui pourraient être touchées par le projet?

M. MATHIEU BOLLULO :

220

Monsieur le président, je vais laisser la parole à Christiane Rompré.

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Madame Rompré?

225

Mme CHRISTIANE ROMPRÉ :

Oui, il y a des érablières à potentiel acéricole qui ont été effectivement recensées le long de l'Autoroute 25.

230

LE PRÉSIDENT :

Donc, des propriétaires privés ont des érablières qui pourraient être touchées par le projet sur le territoire de Mascouche?

235

Mme CHRISTIANE ROMPRÉ :

Oui.

240 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Je vous remercie.

245

FONDATION RIVIÈRE

LE PRÉSIDENT :

250

Maintenant, quelques questions qui viennent de Fondation Rivière. Bien entendu, la première – c'est trois courtes séries de questions. La première courte série de questions réfère au projet hydroélectrique de la Romaine, donc pour les lignes de transmission.

255

On en avait parlé un petit peu hier, on sait qu'il y a eu des demandes auprès de la Régie de l'énergie concernant des travaux pour pouvoir acheminer vers les centres de consommation, mais, règle générale, pour ce qui est des modifications au poste de transformation qui sont prévues par Hydro-Québec pour assurer le transit de l'électricité en provenance du complexe de la Romaine, dans quels documents on peut retrouver, par exemple, quels sont les montants qui sont alloués aux fins de modification au poste de transformation, quels sont les travaux réalisés à ce jour et, en corolaire à ça, quels sont les montants qui ont été engagés à ce jour.

260

Si vous n'êtes pas en mesure de nous répondre tout de suite, vous pouvez faire une courte recherche puis après ça, nous indiquer à quel endroit on peut avoir cette information-là, sinon, vous la déposez.

265

M. MATHIEU BOLULLO :

Écoutez, on a toute l'information, donc ce que je comprends c'est les montants qui ont été prévus pour l'intégration du complexe Romaine...

270

LE PRÉSIDENT :

Prévus.

275

M. MATHIEU BOLULLO :

...lignes et postes, les montants investis à ce jour?

280 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

285 **M. MATHIEU BOLULLO :**

Et la progression des travaux relativement à ça.

LE PRÉSIDENT :

290 C'est ça.

M. MATHIEU BOLULLO :

Oui, on a ces informations-là.

295

LE PRÉSIDENT :

300 Vous êtes en mesure de fournir ça? Une précision concernant – on a discuté à une ou deux reprises du montant d'économie, là, le fameux 774 millions calculés sur 50 ans avec la solution 1, je ne me souviens pas, effectivement, c'était quel tarif d'électricité qui était utilisé pour le calcul, pour arriver à partir du 100 MW, votre calcul? Donc, quel était le tarif d'électricité en kilowattheure qui était utilisé?

305 **M. MATHIEU BOLULLO :**

Mais c'est un peu, Monsieur le président, à cet effet-là, que je vous faisais la suggestion d'entrée de jeu, là, s'il y a des incompréhensions qui persistent à ce niveau-là, on pourrait, au moyen de la présentation, vous faire état de toute la logique derrière ça.

310 **LE PRÉSIDENT :**

315 Oui. Mais disons, à ce stade-ci, juste sur le tarif, parce que les personnes qui ont discuté le plus ne sont pas nécessairement présentes, là, je ne les vois pas dans la salle, donc c'est pour ça que si on fait la présentation cet après-midi, ça pourrait tomber à ce moment-là, comme on pourrait dire, entre deux chaises.

M. MATHIEU BOLULLO :

O.K.

320 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, pour la question du tarif, bien, à ce moment-là, vous pourrez simplement l'indiquer par écrit, quel est le tarif, parce que ça se peut qu'il ait varié en fonction, sur le 50 ans, bien entendu, mais nous indiquer, bon : telle période, telle période, c'était le tarif un tel, puis ensuite de ça....
325 donc, mettez ça par écrit, juste le sortir.

M. MATHIEU BOLULLO :

Parfait.
330

LE PRÉSIDENT :

Concernant les couts d'immobilisation des solutions 1 et 2, les précisions qui sont demandées, je pense, impliquent surtout la solution 1. Tout à l'heure, vous nous avez mentionné
335 qu'il y avait 500 propriétaires susceptibles d'être touchés, donc c'est en lien avec ça.

Au niveau budgétaire, à ce stade-ci, quel est le coût que vous prévoyez pour ce qu'on appelle les acquisitions ou expropriations?

Donc, grosso modo, on sait qu'on a affaire à 500, à peu près, qui sont susceptibles d'être touchés, mais quel est le coût budgété pour ce qui est des acquisitions de propriétés? Et il y aurait une distinction aussi à faire, quel est le coût budgété pour l'acquisition des servitudes?
340

Il y a une distinction à faire entre une propriété acquise et une servitude. Alors, quel est ce coût-là? Si c'est déjà dans les documents, dans les deux cas, déjà dans certains documents, donnez également la référence pour avoir plus de détails en rapport avec ces deux coûts-là.
345

La troisième question, je ne suis pas certain de bien la comprendre, mais je vais la lire textuellement. C'est : quel est le coût des servitudes de vue devant être acquises, le critère de décision et le nombre, et à quel document est-ce indiqué, le cas échéant? Donc, des servitudes de vue. Je ne suis pas certain, à quoi on fait référence.
350

M. MATHIEU BOLULLO :

J'ignore de quoi il s'agit au niveau des servitudes de vue, on peut faire une recherche pour savoir ce qu'on entend par là.
355

360 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Donc, c'est noté. Puis des fois, si des gens de Fondation Rivière peuvent renvoyer un courriel de précision, qu'est-ce qu'on entend par servitude de vue.

365 Pour les autres sous-questions, bien, c'est des sujets que nous avons discuté hier soir, donc on peut retrouver l'information dans les deux autres points, ça fait que je n'y reviendrai pas, étant donné que ça a été discuté hier après-midi et hier soir.

370

Mme SYLVIE FOURIER

LE PRÉSIDENT :

375 Enfin, nous avons également aussi reçu un courriel de Madame Sylvie Fourier, elle s'est inscrite au registre, mais elle ne pouvait pas être là, donc elle nous a envoyé ces demandes d'information. C'est sûr qu'elle nous a envoyé le courriel hier midi, les deux points ont été déjà discutés, donc il y a l'information dans les transcriptions, mais néanmoins, ça nous permet de poser des sous-questions.

380

La première, ses questions parlaient notamment de la question du circuit 7017, donc la 735, qui serait dévié entre Saint-Roch-de-l'Achigan et le poste Duvernay. Donc, vous nous avez expliqué quel était l'objectif de cette ligne-là, indépendamment de l'objectif d'alimenter le nouveau poste Judith-Jasmin, malgré cette déviation-là, ça fait qu'on ne reviendra pas là-dessus.

385

Par contre, pour le circuit 7017, dans l'étude d'impact, ce n'est pas clair que c'est indiqué ce que vous allez faire avec l'emprise et la ligne. Donc, ce qu'on aimerait avoir c'est qu'est-ce qui arrive de la ligne électrique? Elle va être débranchée, mais qu'est-ce que vous faites avec les fils et les pylônes? Si vous pouvez nous le préciser?

390

M. MATHIEU BOLULLO :

395 Pour le moment, la servitude et les équipements entre l'Autoroute 25 et le poste Duvernay vont rester en place. Pour des besoins de relève, on laisse les équipements là. Ils ne seront pas sous tension, bien entendu, mais on les laisse en place.

400 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, pour les années à venir. Pour la deuxième question, donc elle avait été abordée, je crois, hier après-midi, c'est le démantèlement des lignes à 315 kV, dans le secteur de Lachenaie. Ça a été expliqué pourquoi vous les démanteliez, et pourquoi vous relocalisiez. Par contre, ce qu'on se posait comme question, c'est une fois que, dans ce cas-ci, les lignes à 315 seraient démantelées, que va-t-il advenir des emprises qui sont libérées?

405 **M. MATHIEU BOLULLO :**

410 Donc, ce sont des droits de servitude à cet endroit-là, et le fond de terrain est propriété de la ville de Terrebonne à cet endroit-là. Donc, il y a des discussions en cours avec la ville de Terrebonne. Bon, à savoir, du côté d'Hydro-Québec, est-ce qui y a lieu de lever les servitudes? Et auquel cas, quelles seront les modalités d'échange avec la ville de Terrebonne à ce niveau-là, si on lève les servitudes à cet endroit-là? Donc, lever les servitudes voudrait dire que la Ville peut disposer des terrains, comme elle le souhaite.

415 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, ce serait la Ville qui déciderait du devenir de ces terrains-là, une fois que les servitudes sont levées.

420 **M. MATHIEU BOLULLO :**

C'est exact.

425 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie pour la précision.

430

M. CHARLES BOULANGER

435 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, nous allons examiner, voir, nous avons quelques participants qui s'étaient inscrits hier soir, nous allons vérifier s'il y en a qui sont présents. Et si ce n'est pas le cas, on pourra poser des questions et inviter d'autres participants qui seraient présents et qui veulent s'inscrire.

440 Tout d'abord, est-ce que monsieur Pierre Cyr est ici? Il était à Terrebonne hier soir.
Monsieur Charles Boulanger? Bonjour. Alors, monsieur Boulanger si vous voulez vous avancer.

LE PRÉSIDENT :

445 Bonjour, Monsieur.

M. CHARLES BOULANGER :

450 Bonjour. J'aurais deux questions, une de nature plus touristique et une plus forestière. De
nature touristique, l'idée c'est qu'on a constaté, avec ce qui a été dit, entre autres dans les séances
d'information auxquelles j'ai assisté, d'Hydro-Québec, qu'on tenait compte, et on l'a vu illustré hier,
par exemple, on a détourné le lac Sawin, à Saint-Zénon parce qu'on jugeait qu'il y avait un impact
visuel, et cetera, c'est un bon exemple. Bref, des mesures à très haute altitude sur le tracé, et
d'autres.

455 On a aussi, de façon pas mal plus ponctuelle, parlé aussi de l'emprise elle-même, c'est-à-
dire le fait qu'il y avait eu une entente avec l'UPA qui servait de référentiel, pour comment on va
gérer l'acquisition ou plutôt le droit de passage. En disant, tantôt on a ajouté qu'il y avait 500
personnes qui étaient mêlées à ça, dont je suis, un des 500, puis comme je disais, probablement le
460 seul de Saint-Michel-des-Saints, tant qu'à moi, à ma connaissance.

Je reviens donc à ça, ce que j'aimerais avoir des informations, puis je vais donner un
exemple type, je pense, qui est le mien, il pourrait y en avoir plein d'autres. Qu'est-ce qui gère dans
le fond la question de ce qui est très, très limitrophe? Pas à très haute altitude, puis pas dans
465 l'emprise, mais ce qui est tout près, dessus?

Je vous donne un exemple concret, qui est le mien, pour situer un peu ma question. Il y a
l'emprise, l'emprise sera, en principe, doublée, avec l'acceptation du projet à l'Est d'une emprise
existence, et puis là, sur ce microsite, si on peut dire, cet emplacement, c'est un talus élevé et c'est
470 les plus beaux points de vue du coin qui sont chez moi, là.

Et puis moi, j'ai déjà fait installer un poteau Hydro-Québec et un transformateur pour vendre
le terrain. On parle vraiment dans l'immédiat, là. C'est-à-dire que la ligne, on parle de 150-200
mètres, juste assez loin pour qu'on puisse l'oublier un peu, mais juste assez proche pour penser
475 que s'il y en a deux de large, on se rapproche. Puis juste pour dire l'incidence de ça, c'est que
quand il y a de l'humidité, on parle juste du bruit d'une ligne, c'est quelque chose. Ça fait que
quand il y aura deux lignes, le bruit, c'est encore plus. Je l'ai vécu en masse. Ce n'est pas
assourdissant, mais on n'est pas loin.

480 Bref, ma question revient à : c'est quoi le référentiel, ou est-ce qu'on en tient compte ou est-ce qu'on appelle ça des dommages collatéraux inévitables dont on ne tient pas compte?

485 Sur ce coin-là, et pour ajouter une petite variante, sur près de la rivière ou le long de la rivière, il y a aussi des terrains vendables. Immédiatement dans le champ visuel et à proximité, on parle de dizaines, de centaines de mètres, maximum. Encore là, une ligne, ça fait partie du paysage; deux, ça commence à être quelque chose de plus sérieux.

490 Je ne veux pas que ça devienne un cas personnel, parce qu'on le règlera en temps et lieu. Mais au niveau de la règle générale, qu'est-ce qui va être affecté en valeur, qui est immédiatement, pas dans l'emprise, mais juste à côté ou très, très près, c'est quoi le référentiel qui sert à tout le monde, comme base? Je fais référence aussi au référentiel de l'UPA, par rapport à l'emprise. Bon, j'aurai une question pour le forestier par rapport à ça. Ça fait qu'est-ce qu'on sert de référentiel et puis est-ce que ça devient des dommages collatéraux ou est-ce qu'effectivement, on tient compte de ce qui a été investi ou de la valeur qui va chuter énormément, c'est comme inévitable.

495 **LE PRÉSIDENT :**

500 Vous parlez des propriétés qui ne sont pas directement touchées par l'emprise, elles sont adjacentes.

505 **M. CHARLES BOULANGER :**

505 Pas dans l'emprise, pas dans le paysage lointain, mais qui sont juxtaposées, tiens – ce serait le bon terme – à l'emprise, et puis que deux, une à côté de l'autre, vont rendre de valeur moindre. On verra la valeur, là. Comment on gère ça, par rapport aux propriétaires? Puis si on fait une petite parenthèse, c'est mon fonds de pension, en passant, là, tout ça.

510 **LE PRÉSIDENT :**

510 On va décomposer la question. Donc, on parle des propriétés adjacentes, elles ne sont pas directement dans la servitude ou qui ne seront pas expropriées, mais des terrains adjacents. On va commencer par le bruit et on pourra aller aussi sur le paysage.

515 Par exemple, dans le bruit, donc dans l'étude d'impact, vous avez apporté des précisions concernant un certain nombre, vous avez parlé des effets sonores générés par la présence des fils lorsqu'ils sont sous tension.

 Et dans le PR2-108 d'ailleurs, vous mentionnez que plusieurs, grosso modo, je le résume ici, que plusieurs résidences pourraient être touchées par une augmentation au-delà de 3,5 dBA de

520 l'ambiance sonore le long de la portion sud du tracé, parce que c'est sûr que dans ce cas-ci, il y a
plus de résidences, mais il peut y avoir dans des milieux plus isolés aussi, des résidences
relativement proches, donc c'est sûr que là, l'augmentation du niveau sonore est surtout observée
où il y a des agglomérations ou des concentrations de résidences, mais on parle quand même qu'il
y a plusieurs résidences qui auraient un impact sonore de plus de 3,5 dBA. On sait, par
525 expérience, que lorsqu'on parle d'au-delà de 3 dBA d'augmentation, c'est une augmentation
perceptible.

Alors, la question justement est un peu en lien à celle de M. Boulanger. On ne voit pas nulle
part, dans l'étude d'impact, des mesures d'atténuation prévues par Hydro-Québec. Par ailleurs,
530 est-ce que des mesures d'atténuation peuvent être envisageables lorsque des propriétés qui sont
très près des lignes peuvent subir une augmentation sensible du niveau sonore? Alors, M. Bolullo?

M. MATHIEU BOLULLO :

535 Pour parler directement du bruit, je vais demander à ma collègue de faire un état de c'est
quoi le bruit actuel ambiant et qu'est-ce que, vous l'avez résumé, avec une augmentation de 3,5
dBA, quelles sont les références sonores en lien avec le bruit qui est généré par la ligne actuelle
avec l'addition de la ligne future.

540 Pour ce qui est des compensations au niveau des droits de servitude, c'est seulement les
propriétaires directement touchés par la nouvelle emprise pour lesquels il y aura des
compensations.

545 Par contre, les propriétaires qui auront, puis encore là, pour ce point-là, je pourrai demander
à mon collègue David Pépin de venir vous expliquer plus en détail, mais règle générale, c'est que
s'il y a des investissements qui ont été faits sur les terrains où il y aura des servitudes à acquérir,
bien c'est bien entendu que ça va être pris en considération dans les compensations qui vont être
versées. Donc, ça peut être divers investissements, soit sur des plantations ou autres.

550 Mais c'est uniquement les propriétaires touchés directement par l'emprise qui sont
dédommagés pour le passage de la ligne.

555 Pour ce qui est du bruit, je vais demander à Christiane Rompré, juste de vous dresser un
portrait de ce qui en est actuellement dans les cas où la ligne est déjà là, avec l'ajout de la ligne
future.

LE PRÉSIDENT :

Madame Rompré?

560 **Mme CHRISTIANE ROMPRÉ :**

Oui, Monsieur le président. Quand on ajoute une ligne en parallèle d'une ligne existante, c'est important de comprendre que le niveau de bruit ne va pas s'additionner un plus un. C'est logarithmique, j'ai un collègue qui est spécialisé en bruit qui pourrait vous l'expliquer plus longuement là, ce qui serait arrivé.

565 Mais autrement dit, actuellement, il faut se rappeler, d'une part, que le bruit d'une ligne, c'est 80 % du temps silencieux et 20 % du temps, lorsqu'on a un temps un peu humide ou il pleut, ça crépite un petit peu. Alors, 80 % du temps, chez monsieur, le niveau de bruit est à peu près à 29-30 dBA. Donc ça, c'est le bruit d'une bibliothèque bien silencieuse. On peut l'entendre quand on est dessous, mais ce n'est pas un bruit qui se propage très, très loin.

570 Alors, quand on va additionner la nouvelle ligne, ça va effectivement additionner 3 dBA, ça ne sera pas 30 dBA plus 30 dBA, on n'aura pas 60 dBA; dBA c'est la mesure du bruit. Alors, ça va être plutôt, on va passer à 30-32 dBA, ça reste encore des niveaux extrêmement faibles.

575 Alors, les normes de bruit du ministère à respecter, la nuit, en milieu résidentiel, c'est 45 dBA et le jour, c'est 40 dBA. Donc, on voit qu'on est largement en-deçà. C'est 45 dBA le jour et 40 dBA... ça fait trois jours qu'on est ici! Excusez-moi, ça se peut que je déparle un peu aujourd'hui. Donc, c'est l'inverse, merci de m'avoir aidée. J'espère que ça répond à votre question.

LE PRÉSIDENT

585 Donc, si on résume, au niveau du bruit, vous dites que le bruit de la ligne serait perçu de façon intermittente, seulement par temps humide et non par beau temps, c'est ce qu'on doit comprendre.

Mme CHRISTIANE ROMPRÉ :

590 20 % du temps. Oui, voilà.

LE PRÉSIDENT

595 Maintenant, du côté du paysage. Encore une fois, comme monsieur Boulanger l'exprime, donc ça veut dire que la ligne va se retrouver très visible, de propriétés adjacentes qui seraient des terrains « lotissables ».

600 Ça nous amène justement à la question, à savoir, est-ce que la présence de lignes peut
entraîner soit la baisse d'un attrait pour que les gens acquièrent des propriétés adjacentes d'une
ligne ou pour des résidences existantes, bien entendu, est-ce qu'une ligne peut entraîner une
baisse, une détérioration de la valeur marchande?

605 Et est-ce que Hydro-Québec, dépendamment de la réponse, mais peu importe la réponse,
est-ce qu'Hydro-Québec possède des documents à l'effet que selon des études, il n'y a pas de
baisse de la valeur marchande ou a-t-on des études où il y a des baisses de valeur marchande?
J'aimerais ça vous entendre à ce sujet-là.

M. MATHIEU BOLULLO :

610 Premièrement, en ce qui concerne le paysage en amont, dans le cas d'une ligne qui est
juxtaposée à une autre, donc l'effort qui est fait, c'est de mettre les pylônes, donc de les juxtaposer
les uns aux autres, de sorte qu'ils ne soient pas en quinconces et qu'il y ait un effet qui soit
augmenté par le fait qu'ils ne soient pas un vis-à-vis l'autre. Donc, il y a cette mesure-là qu'on
615 prend.

Il y a aussi, bien entendu, l'emploi de pylônes de même type, donc pour harmoniser ça dans
le paysage. Et, s'il y a des besoins particuliers qui émanent de la topographie locale et tout ça,
bien, on va, dans plusieurs cas, tenter de profiter de la topographie pour dissimuler le plus la ligne.

620 Donc, c'est clair qu'avec des pylônes qui ont 55 mètres de hauteur en moyenne, c'est un
exercice qui est assez difficile, mais l'objectif, c'est toujours que la ligne soit le moins visible
possible.

625 Et, je vous dirais que dans plusieurs cas, on arrive à un certain succès, notamment, en lien
avec les écrans boisés qu'on tente de préserver lorsqu'il y a des points de vue qui pourraient
donner sur les lignes.

630 Pour ce qui est de, donc autant pour le paysage ou autre raison, la valeur, qu'est-ce que la
présence d'une ligne a comme effet sur la valeur des propriétés? Je vais demander à mon
collègue de venir vous entretenir là-dessus et de vous expliquer quelles sont les études qui ont été
mises de l'avant, mais ce qu'on peut dire, de règle générale, c'est qu'il y a beaucoup, beaucoup
de facteurs qui entrent en compte quand vous décidez d'acheter une maison ou d'acheter un
terrain.

635 Et il y a certains facteurs qui vont motiver un certain type d'acheteur à acheter quelque chose
qui est proche d'une ligne de transmission pour des raisons particulières, qui sont, exemple, ça
permet d'avoir un espace tampon derrière chez soi.

640 Donc, il y a plusieurs choses qui entrent en ligne de compte dans le choix de l'achat d'une propriété et qui viennent jouer sur la valeur. Et ça devient très difficile d'établir une cause précise. Est-ce qu'un élément précis cause une perte de valeur ou un gain à une situation particulière?

LE PRÉSIDENT :

645 Alors, Monsieur, si vous voulez vous identifier, SVP?

M. DAVID PÉPIN :

650 Donc, David Pepin, Services immobiliers, Hydro-Québec. Dans la même lancée que monsieur Bolullo, il est clair que la valeur est très subjective. Qu'est-ce qui peut motiver quelqu'un d'acheter une propriété, c'est propre à chacun et, comme on dit souvent, la valeur naît de celui qui regarde. Alors, de dire que la présence d'une ligne n'a pas d'influence sur certains acheteurs ou certains propriétaires, ce serait peut-être faux de le prétendre.

655 Toutefois, qu'est-ce que nous prétendons, c'est qu'il y a un marché pour des propriétaires aux abords des lignes. Donc, à notre avis, l'impact le plus important qu'on pourrait dire, c'est peut-être le temps d'exposition lors d'une transaction, lorsque la propriété est offerte sur le marché.

660 On peut le percevoir, d'ailleurs, la présence de propriétés aux abords des lignes, qu'on parle du Carrefour des fleurs, qu'on parle du Domaine La Pinière, ici à Terrebonne, qu'on parle de la présence de toutes les propriétés qu'on a présentement aux abords, où on est obligés d'acquérir, parce qu'elles sont présentes. Donc, il y a des gens qui, malgré tout, s'installent aux abords des lignes de transport d'énergie.

665 **LE PRÉSIDENT :**

670 Est-ce que vous avez de la documentation qu'on peut avoir en appui? Est-ce qu'Hydro-Québec a déjà fait des suivis, par exemple, de la présence de ces lignes avec donc des enquêtes, avec des évaluateurs agréés, pour voir est-ce que les maisons, est-ce que la valeur, autrement dit, des maisons varie en raison de la présence adjacente d'une ligne, ou pas, et cetera?

M. DAVID PÉPIN :

675 Il faut dire que les dernières études qui ont eu lieu, qui ont été mandatées par Hydro-Québec, datent, je pense les dernières datent début 2000. Donc, toutes les études datent plus loin que ça encore.

680 Il faut comprendre aussi que ces études ont été effectuées dans un contexte bien particulier, dans une conjoncture économique bien particulière, ce qui fait qu'étant donné que les valeurs fluctuent dans le temps, moi, en tant qu'évaluateur, quand je dois estimer une valeur d'une propriété, c'est comme prendre une photo dans le temps.

685 On doit arrêter, et en fonction des paramètres qui sont établis, on est capables d'estimer une valeur. Donc, de prendre des éléments d'études qui datent d'une conjoncture différente, dans un secteur différent, où le comportement est différent, et de l'appliquer dans un autre secteur, ça devient des données qui sont non probantes pour pouvoir s'y appuyer. Oui, nous disposons de certaines études, mais elles datent.

690 **LE PRÉSIDENT :**

On va néanmoins adresser, on a un contact avec le ministère des Affaires municipales, on va quand même leur adresser une question par écrit pour voir, si eux de leur côté, ils ont des références, de la documentation à ce sujet-là qu'ils peuvent nous fournir, donc pour voir, c'est quoi l'impact des lignes. Oui, monsieur Paquin? Non? Monsieur Boulanger?

695

M. CHARLES BOULANGER :

700 Je peux-tu faire juste un petit commentaire là-dessus? Au carrefour de deux autoroutes, avec une ligne de tension en arrière, pour construire un centre d'achats, le terrain, je pense que le fait qu'il y ait une ligne ou pas, bien, ça n'a peut-être pas une incidence majeure dans l'ensemble d'un paysage urbain.

705 Mais quand t'as des propriétés qui sont forestières en plein bois, sur le bord d'une rivière avec des promontoires, peut-être que le client qui veut ça... en tout cas, si jamais vous voyez des clients pour qui dans le paysage, puis là, comme je le mentionnais tantôt, on parle, on raisonne en termes de mètres de la ligne, là; on ne raisonne pas en termes de kilomètres de la ligne, là. Ça fait que si jamais vous avez des gens qui sont prêts à acheter dans le bruit immédiat et dans le paysage immédiat d'une ligne et qui voient ça une plus-value, vous me les enverrez, hein? Tout de suite, je les prends tous en ligne... en tout cas.

710

715 Puis ma question, c'était, et je pense que vous avez très bien répondu, est-ce qu'il y a un référentiel quelque part? La réponse, ça semble que non ou c'est ancien, et qu'est-ce que vous avez répondu c'est que dans le fond, nous, puis je ne juge pas, je constate, je veux constater, vous dites, pour la suite des choses que je vais vivre comme 500 autres, dès qu'on sort de l'emprise, c'est des dommages collatéraux, ça fait partie de la réalité ordinaire.

720 Et nous, Hydro-Québec, on va s'occuper de l'emprise et puis ce qui est à côté, bien, à moins, il y aura peut-être des exceptions gigantesques ou majeures, mais dans le cas que j'ai défini, il n'y a pas de mesure, il n'y a pas de référentiel et il n'y a surtout pas rien qui va être fait ou qui peut être fait en principe en termes de dédommagement, même si la valeur baissait. Dans le fond, ce que vous dites c'est : ça ne nous préoccupe pas – puis je ne juge pas, là – ce n'est pas notre mandat.

725 **LE PRÉSIDENT :**

Vous pourrez nous en parler dans un mémoire. On pourra échanger là-dessus.

M. CHARLES BOULANGER :

730 Dans le mémoire, O.K. La deuxième question?

LE PRÉSIDENT :

735 Oui, la deuxième.

M. CHARLES BOULANGER :

740 O.K. Là, elle est carrément dans l'emprise. Hier, puis aussi à la séance d'informations où j'ai assisté à Joliette, on fait référence à l'UPA qui a une entente pour voir les modalités, avoir un référentiel – je pensais qu'il y en avait un pour le touristique limitrophe, mais il n'y en a pas. Dans l'emprise elle-même, il y a un référentiel qui s'appelle l'UPA, qui va déterminer un certain nombre de choses, de dédommagement ou autrement.

745 Ma question c'est que dans le cas de la forêt habitée, il y a un syndicat qui s'appelle le Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie qui, pour le bénéfice de tout le monde, sans élaborer trop, négocie avec des acheteurs de bois, un tarif, des tarifs. Toutes les usines, en fait, de la grande région de Montréal sont assujetties à acheter ce bois ou ont négocié une entente à un certain prix et tous les producteurs privés, c'est-à-dire ceux qui ne sont pas sur les terres de la couronne, sont assujettis à vendre le bois à ces usines, et qui sont la totalité des usines ou à peu près, à ce prix. C'est une entente entre les producteurs et les acheteurs.

750 Quand on revient à l'UPA, à la notion de l'UPA, je n'ai pas entendu nulle part le Syndicat des producteurs de bois, qui est mandaté par une régie quelconque du gouvernement, en passant, pour faire ça, là – ce n'est pas l'UPA, mais c'est comme une UPA forestier, si on veut, bon.

755

760 Ça fait que j'essaie de suivre, je comprends que si on se met à l'échelle du Québec, il y a l'UPA puis il y a beaucoup de terres agricoles, mais quand on vient au niveau du forestier, de ces corporations-là – en passant, celui dont on parle... mais tout ça pour arriver à une question encore plus précise, vous allez voir. Est-ce que le Syndicat des producteurs du bois est mêlé à ça quelque part? Je pense que non. En tout cas, à date je ne l'ai pas vu.

LE PRÉSIDENT :

765 On va pouvoir vérifier.

M. CHARLES BOULANGER :

770 Et deuxièmement, on va aller un petit peu plus loin, parce que la question est vraiment précise : hier, et à d'autres moments, on a mentionné qu'Hydro-Québec peut faire les travaux de coupe dans l'emprise, parce qu'ils ont l'expertise de leurs contracteurs.

775 Est-ce que, et c'était ça qui était la question vraiment, quand Hydro-Québec, si on choisit Hydro-Québec pour faire les travaux pour leur expertise, d'un côté, et de l'autre côté, les producteurs privés sont assujettis, pas juste à un prix, mais à des formats de bois. Habituellement, c'est entre 8 pieds – 16 pieds, plus ou moins.

780 Tous les acheteurs exigent un bois en 8 pieds ou jusqu'à 16 pieds, ça peut être 12, 14, 16. Quand le contracteur d'Hydro-Québec fait les travaux, est-ce qu'il peut faire les travaux aux spécifications du marché qu'on est contraints de vendre le bois? Concrètement, il ne fait pas comme sur les terres de la couronne du bois en longueur avec des vans, nous, on ne peut pas le vendre, ce bois-là, à personne. Parce qu'il faut le faire selon les spécifications des acheteurs et à un prix défini. Ça fait que la question... en tout cas, vous l'avez compris, je pense, vous êtes un brillant, là.

785 **LE PRÉSIDENT :**

790 On va aller du côté d'Hydro-Québec. Donc, le premier volet, la question du Syndicat des producteurs de bois, par expérience dans un dossier, Pipelines Saint-Laurent, par exemple, le promoteur Valero référait à l'entente UPA, mais en outre de ça, en audience, il avait entamé des discussions avec le Syndicat du secteur Bois-Franc, par exemple.

795 Donc, dans ce cas-ci, monsieur Bolullo, est-ce qu'Hydro-Québec est en contact avec le Syndicat des producteurs de bois, en tout cas en fonction des régions concernées?

M. MATHIEU BOLULLO :

800 Monsieur le président, si vous le permettez, je voulais juste faire un petit point d'information sur la question précédente. Ce n'est pas qu'en bordure des emprises, ce qui est limitrophe aux emprises, ce n'est pas un sujet qui ne nous préoccupe pas, bien au contraire, ça nous préoccupe, et on fait les efforts que j'ai mentionnés pour essayer de limiter les impacts le plus possible.

805 Mais, vous comprendrez que c'est sur un principe d'équité puis d'avoir une formule qui est équitable dans tous les projets qu'on limite les compensations aux propriétaires touchés par l'emprise. Donc, c'est la précision que je voulais faire là-dessus.

Au niveau de toute la mécanique en lien avec les syndicats de producteurs de bois et ce qui en retourne, je vais demander à mon collègue David Pépin de vous expliquer ce qui en est.

810 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

815 **M. DAVID PÉPIN :**

820 Donc, si on parle du volet forestier, selon l'entente Hydro-Québec-UPA. Dans un premier temps, faut comprendre quand on rencontre le propriétaire, on demande entre autres les autorisations de procéder à certains inventaires. On s'informe sur la propriété, et cetera, mais entre autres, les inventaires forestiers.

825 Donc, il y a des gens qui vont faire l'inventaire de tout ce qui est le volet forestier pour en prendre connaissance. Donc, du volume de bois selon les essences. Un coup que ce volume-là est estimé, donc il y a une analyse du marché qui est faite par un ingénieur forestier, à savoir quelle est la valeur du marché.

830 Donc, s'il existe un syndicat, lequel a déjà des barèmes, des éléments à l'égard du prix du bois, bien, systématiquement, ils devraient s'y référer, c'est le marché local. Oui, on devrait payer en fonction du marché.

D'autre part, à l'égard de la sous-question de la longueur du bois, évidemment, l'entrepreneur ou, encore là, parce qu'il faut comprendre aussi qu'on offre l'opportunité au propriétaire de couper le bois.

835 Et s'il ne veut pas le faire, la coupe de bois lui-même, il peut suggérer quelqu'un d'autre pour qu'il puisse le faire faire. Nous, Hydro-Québec, on va le payer au même titre qu'on aurait à payer un entrepreneur qui ferait le travail.

LE PRÉSIDENT :

840 Donc, vous vous assurez, par exemple, que le propriétaire ait le prix maximum possible pour le bois coupé.

M. DAVID PÉPIN :

845 On paye le bois debout, donc c'est 50 % de la valeur du bois amené au chemin de camion. Ça, c'est la norme. Maintenant, pour la coupe, parce qu'évidemment on paye le bois debout, mais pour la coupe, on offre aux propriétaires l'opportunité ou à un de ses représentants de couper le bois.

850 À l'égard de notre entrepreneur, d'Hydro-Québec, si on affaire à couper le bois, évidemment, on ne peut pas couper du bois pour faire du bois de chauffage. Donc, il y a des billes, s'il y a une norme sur le marché par rapport aux longueurs des billes, bien, on va répondre aux attentes du propriétaire.

855 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Boulanger.

M. CHARLES BOULANGER :

860 C'est très bien répondu. Ce que je comprends, pour que ça soit clair, pour ne pas interpréter à ma façon, l'idée c'est que si on est obligés de produire du bois de 14 pieds, par exemple, le contracteur, si on retient celui d'Hydro-Québec, va couper en 14 pieds. Tout simplement. Ça va être aussi simple que ça. Parce que nous on est contraints de le faire dans ces dimensions-là, on ne peut pas, comme je dis, c'est la tenure publique. La tenure privée est différente au niveau de l'écoulement du bois puis des normes du bois. Ça fait que c'est merveilleux, ça répond à ma question, tout à fait. Merci.

870 **LE PRÉSIDENT :**

Ça vous va? Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

875

Monsieur Paquin.

LE COMMISSAIRE :

880

Oui, bonjour. Monsieur Bolullo, concernant la question précédente sur les impacts en périphérie de la ligne, votre entente avec l'UPA, que je suis en train de lire rapidement, prévoit à l'article 1.2 que parmi les impacts temporaires qui risquent de se produire à l'intérieur ou à l'extérieur de l'emprise de ligne, il est possible de trouver notamment, puis là vous faites une liste des impacts qui peuvent se trouver à l'intérieur ou à l'extérieur de l'emprise.

885

À l'article 1.2.2, par contre, c'est mentionné : « En ce qui a trait aux impacts permanents associés à la présence de ligne ou de poste en milieu, il est possible de trouver notamment – là, il n'y a pas de précision à savoir si on parle à l'intérieur ou à l'extérieur de la ligne – on trouve les inductions électriques et magnétiques, l'impact visuel et le bruit. »

890

Donc, est-ce que dans le cadre de l'entente avec l'UPA, les propriétaires adjacents à la ligne, à l'emprise de ligne, peuvent se voir dédommagés pour des impacts liés au bruit, à l'impact visuel ou aux inductions électriques?

895

M. MATHIEU BOLULLO :

900

La réponse à ça, c'est non. Donc c'est vraiment, ce qui est dédommagé, c'est à l'intérieur de l'emprise. Donc, ce qui est dans les impacts temporaires, quand on fait référence à l'intérieur ou à l'extérieur, c'est tous les impacts liés, exemple, aux accès, à l'effet de lisière, donc de boisé qui... Donc, on peut comprendre que quand on coupe en bordure, là où on arrête de couper, bien là, il y a un effet de lisière qui se produit. Donc, c'est pour ces phénomènes-là.

905

Mais pour les impacts, ce qui est dit sur les impacts permanents, c'est ce qui est sous l'emprise. Quand on fait référence à ce qui est lié aux champs, aux phénomènes électriques, pardon, bien, c'est les phénomènes qui sont dans l'emprise, puisqu'en bordure, ces phénomènes-là sont très faibles.

LE COMMISSAIRE :

910

Donc, autant au niveau du bruit puis au niveau de l'impact visuel, les propriétaires riverains ne sont pas compensés de façon systématique.

M. MATHIEU BOLULLO :

915

Non, ne sont pas compensés.

LE PRÉSIDENT :

920

Mais par contre, en ce qui a trait aux tensions parasites, on sait que ça préoccupe souvent l'agriculteur, donc les risques d'inductions, la présence de bâtiments de ferme très proches d'une emprise. De quelle façon vous abordez ça pour vous assurer que ça ne poserait pas de problème, la présence d'une nouvelle ligne qui serait très près, à quelques dizaines de mètres d'un bâtiment de ferme?

925

M. MATHIEU BOLULLO :

930

Dans le cas des tensions parasites, ce qu'il faut retenir, donc il y a le réseau de transport d'Hydro-Québec, dont le projet actuel, c'est un projet de ligne de transport à haute tension, et il y a, une fois que.... bon, ces lignes-là rentrent dans des postes du réseau principal, du réseau régional et ensuite, l'électricité est acheminée chez vous par le réseau de distribution, donc les poteaux qu'on voit en bordure des routes et qui transportent soit de la basse ou de la moyenne tension.

935

Donc, les cas de tension parasite, quand des cas qui s'apparentent à ou qui sont causés, ou qui sont des tensions parasites, c'est lié à quoi? C'est lié à des phénomènes de mauvaise mise à la terre, soit des équipements d'une ferme ou soit des équipements qui alimentent la ferme en question.

940

Donc, tous les équipements de la ferme doivent être mis à la terre selon des normes bien précises et il y a plusieurs équipements qui sont reliés au système électrique. On pense aux clôtures électriques dans les fermes, on pense à tout ce qui est appareil de trait, par exemple. Donc, c'est important qu'il y ait une bonne mise à la terre de tous ces équipements-là et que ce soit bien entretenu.

945

Quand il y a des cas, et qu'est-ce qu'on entend par tension parasite? C'est que c'est l'animal, dans les fermes animalières, qui va aller boire, exemple, à l'abreuvoir et va avoir un choc. Donc, on comprend, il n'y a personne qui aime ça avoir des chocs. Et ça, c'est dû à une différence de potentiel entre l'animal et l'équipement qui est là. Donc, une mauvaise mise à la terre va créer ça.

950

Quand il y a un éleveur qui observe des phénomènes, des comportements particuliers chez ses animaux, et associe ça à un phénomène de tension parasite, bien, il y a au MAPAQ tout un processus qui est mis en place pour analyser la situation, aller faire le diagnostic dans la ferme, en premier lieu sur les équipements de la ferme, et s'il y a une inquiétude au niveau des installations

955 électriques d'Hydro-Québec, donc la ligne de distribution, à ce moment-là Hydro-Québec va être
appelée à intervenir dans le dossier et aller poser son diagnostic sur : est-ce que la ligne de
distribution, est-ce qu'il y a une déficience au niveau de sa mise à la terre.

960 Donc, c'est un processus très clair qui est mis en place avec le MAPAQ et dans lequel
Hydro-Québec participe et aussitôt qu'il y a une apparence, qu'on a un doute que c'est le système,
la ligne de distribution d'Hydro-Québec qui est mise en cause, bien, on procède immédiatement à
la correction.

965 Ce qui est aussi intéressant dans le processus, c'est que lorsque ce n'est pas, même si ce
n'est pas Hydro-Québec qui est en cause, bien, on va indiquer à l'agriculteur, à l'éleveur, les points
qu'on a identifiés qui pourraient être la source de ces tensions parasites dans ses installations.

970 Donc, c'est un processus conjoint, le MAPAQ-Hydro-Québec, qui permet, par étapes, de
cerner quelle est la source de la problématique de tension parasite, si c'est ça effectivement le
changement de comportement chez les animaux, et lorsque le réseau de distribution d'Hydro-
Québec est mis en cause, à ce moment-là, on procède à la...

LE PRÉSIDENT :

975 Ça fait que là, vous faites toujours référence au réseau de distribution, mais est-ce qu'il y a
des cas, est-ce que le réseau de transport, lui, peut occasionner, par induction, des tensions
parasites de bâtiment, par exemple, qui seraient vraiment – des bâtiments de ferme assez linéaires
avec des composantes métalliques dedans qui seraient à quelque dizaines de mètres, est-ce qu'il
y a des cas répertoriés jusqu'à maintenant de cas d'induction?

980 **M. MATHIEU BOLULLO :**

985 Il n'y a pas de cas qui mettent en cause les lignes de transport. Premièrement, il n'y a pas de
bâtiments qui sont permis à l'intérieur des emprises d'Hydro-Québec. Dans les cas très particuliers
où il y en a, il y a des dérogations très précises qui sont faites, ce n'est pas sur des équipements
de ferme, c'est sur, exemple, des usines de pompage, et cetera, une dérogation qui est regardée à
la loupe et il y a des prescriptions de mise à la terre très importantes qui sont mises pour accepter
des dérogations précises.

990 Donc, il n'y a pas de bâtiments à l'intérieur des emprises et à l'extérieur des emprises, tous
les phénomènes de champ électrique et magnétique sont très faibles. Donc, il n'y a pas de cas de
tensions parasites qui sont générées par les lignes de transport d'Hydro-Québec.

995 Il y a, puisque c'est quelque chose qui préoccupe les gens, il y a eu dans le passé des
projets où il y avait des fermes animalières qui étaient situées à moins de 150 mètres des lignes de
transport, c'est le cas en Montérégie, on a fait des suivis avant la mise sous tension d'une ligne à
735 kV qui passait à moins de 150 mètres de dix fermes animalières et on a fait des mesures
avant et après. Donc, c'était des préoccupations des gens et on a fait cet exercice-là et ça a été
négatif dans tous les cas qui ont été analysés. Donc, il n'y avait pas plus, il n'y avait pas en fait de
problème après la mise sous tension de la ligne.

1000 Dans le cadre du projet actuel, il y a deux fermes qui sont dans cette situation-là et on s'est
engagé à faire le même genre de suivi, c'est-à-dire des mesures avant. En ce moment, il n'y a
aucun problème de tension parasite dans ces fermes-là. Donc, on a pris l'engagement de faire des
mesures, avant et après la mise sous tension de la ligne, là-dessus.

1005 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien, je vous remercie. Du côté du ministère de l'Agriculture, est-ce que vous pouvez
nous dire des choses de plus concernant les suivis faits sur les tensions parasites à la ferme?

1010 **M. NORMAND HOULE :**

1015 Monsieur le président, si vous voulez, je peux peut-être vous expliquer le contexte dans
lequel l'offre de services en tensions parasites dans les bâtiments d'élevage se fait au Québec. Ça
vous va? Bon.

1020 On va partir au début des années 2000, alentour de 2003-2004, le ministère de l'Agriculture
a décidé à ce moment-ci de prendre les services de première ligne puis de transférer les services
de première ligne à des organismes qui s'appellent les réseaux Agriconseils. Il y a des réseaux
Agriconseils dans toutes les régions du Québec, puis ils voient à desservir les services de première
ligne à l'agriculture.

1025 On met des argents, le ministère de l'Agriculture, puis aussi Cultivons l'avenir 2, qui est
l'enveloppe du fédéral. Donc, quand un agriculteur a besoin de services, il va là et ses services
peuvent être subventionnés à 50 %, 60-70 %, dépendant des services.

1030 En 2006, le service de tension parasite que le ministère de l'Agriculture faisait en première
ligne a été transféré au réseau Agriconseils. Puis c'est le réseau Agriconseils de la Mauricie qui se
trouve à être le dispensateur de services, de l'offre de services en tension parasite dans les
bâtiments d'élevage pour l'ensemble du Québec. O.K.?

1035

Donc, à chaque fois qu'il y a un producteur agricole qui pense, après avoir fait certaines démarches, qui pourrait y avoir un problème, il appelle à son réseau Agriconseils de sa région puis le réseau Agriconseils de la région appelle celui de la Mauricie puis il dit : « Je pense qu'on a un cas qui pourrait être examiné » puis là, il y a quelque chose qui est mis en place.

1040

Moi, je voudrais peut-être porter à votre attention que les tensions parasites c'est un phénomène qu'on étudie depuis les années 80, fin des années 80, début des années 90, puis il y a un comité technique MAPAQ-UPA-Hydro-Québec qui a produit le *Guide pratique sur les tensions parasites à la ferme*, qui est ce guide-là, qui explique un peu toute la démarche qu'un agriculteur doit faire s'il pense qu'il y a des tensions parasites chez eux.

1045

Tout d'abord, on l'invite à contacter son vétérinaire, son nutritionniste ou les gens de Valacta, qui est le Centre d'expertise en production laitière, pour voir s'il n'y a pas d'autres problématiques avant qu'on en arrive là.

1050

Puis une fois que ça, c'est vérifié, s'il n'y a pas d'autres problématiques, avant qu'on en arrive là, une fois que ça, c'est vérifié, bien là, à ce moment-là, il se dirige vers le réseau Agriconseils.

1055

Quel rôle joue le ministère de l'Agriculture dans le domaine des tensions parasites? C'est que nous autres on s'est engagé à se maintenir dans un service de deuxième ligne, en soutien au réseau Agriconseils. Donc nous, lorsque les cas sont réglés par les réseaux Agriconseils Mauricie, nous autres, on n'est pas là-dedans, l'offre de services-conseils joue son rôle.

1060

À titre informatif, au niveau des trois dernières années, j'ai les rapports annuels du réseau Agriconseils Mauricie, ça joue entre 95 et 105 dossiers qui se font par année; 97 % des dossiers sont d'origine, originent des problématiques au niveau de la ferme elle-même. O.K.? Donc, c'est réglé à ce compte-là.

1065

Il y a tout le temps un 2 à 5 % des dossiers par année qui sont d'ordre un peu plus complexe. Là, à ce moment-là, ils sont amenés au comité MAPAQ-UPA-Hydro-Québec puis là, ils sont pris en charge par l'expert de référence du MAPAQ puis par les gens d'Hydro-Québec, puis là, il y a des gens qui se déplacent à la ferme pour aller vérifier.

1070

De façon spécifique, par rapport aux lignes de transport, nous, ce qu'on aimerait dire à la commission, c'est que dans le cas de la ligne de transport, la pratique nous a amenés à voir que lorsqu'une ligne de transport se maintient en parallèle avec une ligne de distribution sur plus d'un kilomètre, il peut avoir une induction du champ magnétique qui peut arriver sur la tige de neutre de la ferme puis amener une tension élevée. Si la tige de neutre est dans un sol bien drainé, de bonne

profondeur, les tensions vont se disperser puis ne devraient pas se rendre jusqu'à la structure métallique à l'intérieur du bâtiment.

1075 Dans des très, très, très rares exceptions, si le type de sol est de nature du roc, à ce moment-là, la tension peut arriver sur le roc puis se dissiper comme une tache d'huile, puis rentrer part les structures métalliques dans les bâtiments d'élevage.

1080 Notre pratique, nous autres, nous amène, en collaboration avec Hydro-Québec, à savoir que ces cas-là peuvent exister dans de très, très, très rares situations puis à date, nous, quand ça, ça arrive, la situation est prise en main puis les cas sont résolus.

1085 Ça fait que nous, est-ce qu'il y a un risque? Oui. Nous, ce que ça fait, c'est que ça fait juste allumer un drapeau puis on est juste plus vigilants quand on a ces situations-là. Mais l'offre de services en tensions parasites en bâtiments d'élevage connaît les situations et est en mesure de résoudre les problèmes de tensions parasites qui pourraient être induites d'une ligne de transport dans des très, très très rares conditions. Parce que vous aurez compris que ça prend du parallélisme avec une ligne de distribution puis que ça prend du roc pour qu'il puisse y avoir une dispersion de la tension.

1090 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien, je vous remercie. Le guide, je crois qu'il est disponible sur Internet, hein? C'est ça, on pourra

1095 **M. NORMAND HOULE :**

1100 Oui, il est disponible sur Internet et on a aussi l'étude Hertel-des Cantons qui a été faite quand la ligne Hertel-des Cantons a été mise en place, qui mentionne ce que monsieur Bolullo a mentionné, qu'il n'y avait pas eu de problèmes avant ni après la mise sous tension de la ligne.

LE PRÉSIDENT :

1105 Nous fournir les hyperliens, et on va les mettre en ligne. Je vous remercie. Avant de passer à un prochain participant, j'aurais monsieur Larochelle, de la MRC de Matawinie, qui voudrait obtenir une précision d'Hydro-Québec, si j'ai bien compris? Oui, allez-y.

M. MAXIME LAROCHELLE :

1110 Tout à fait monsieur le président, merci. En fait, précédemment, monsieur Bolullo a fait mention qu'une rencontre aurait lieu avec des représentants de la MRC de Matawinie, dans

laquelle la MRC de Matawinie se serait dite satisfaite du nouveau tracé, c'est ce que j'ai bien compris. J'aimerais savoir à quelle date aurait eu lieu cette rencontre, et avec quel représentant de la MRC de Matawinie. Merci.

1115 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Bolullo.

1120 **M. MATHIEU BOLULLO :**

Monsieur le président je pourrais fournir la date précise, j'ai parlé de... je n'ai pas le papier avec moi, en 2013, donc je peux avoir la date précise avec le représentant, mais c'est dans l'histoire récente du projet.

1125 **LE PRÉSIDENT :**

Vous allez nous fournir l'information dans quelques instants ?

1130 **M. MATHIEU BOLULLO :**

Oui, c'est mai 2013.

LE PRÉSIDENT :

1135 Mai 2013.

M. MATHIEU BOLULLO :

Et j'ai les représentants, j'aurai la liste des représentants.

1140 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, vous avez le nom des représentants?

1145 **M. MATHIEU BOLULLO :**

Oui.

1150

LE PRÉSIDENT :

O.K.

1155 **M. MAXIME LAROCHELLE :**

Monsieur le Président?

1160 **LE PRÉSIDENT :**

Oui?

M. MAXIME LAROCHELLE :

1165 En fait, simplement vous mentionner que la rencontre dont fait mention monsieur Bolullo, je n'ai pas fait les vérifications, mais si je me fie à ce qu'il dit, ça aurait eu lieu en mai 2013 et même si la MRC à ce moment-là s'était dite satisfaite du nouveau tracé, je tiens simplement à vous rappeler qu'en mai 2014, il y a eu une résolution dans laquelle le CM, c'est-à-dire le Conseil de la MRC, se prononçait contre le projet pour les raisons que je vous ai exprimées hier, et d'ailleurs, on vous a
1170 déposé la résolution.

LE PRÉSIDENT :

1175 C'est noté, je vous remercie. Donc, ça vous va? Vous avez les noms? Mais ça, dans les résolutions, est-ce que c'est une rencontre? Non, c'est seulement une rencontre, ce n'est pas une résolution.

M. MATHIEU BOLULLO :

1180 En fait, mon point, Monsieur le président, d'entrée de jeu cet après-midi, c'est juste qu'entre mai 2013 et 2014, il n'y a pas eu de changement significatif au projet dans cette région-là, donc le projet est demeuré le même. En mai 2013, les représentants de la MRC nous avaient fait part de satisfaction en lien avec des aspects précis, donc le regroupement des infrastructures et le fait qu'on ne passait plus dans plaine agricole.
1185

LE PRÉSIDENT :

1190 Cependant, ça a l'air que les autorités de la MRC ont changé de position depuis le temps. Très bien, c'est noté.

CHANTAL LAPOINTE

LE PRÉSIDENT :

1195 Alors, maintenant, je vais faire l'appel au registre. Est-ce que monsieur Yvon Arbour est ici? Est-ce que madame Constance Desrochers, Durocher plutôt et non Desrochers, mais Durocher, il semble que non. Monsieur Dallaire? Alors, maintenant je vais vérifier, est-ce que madame Chantal Lapointe est présente à Rawdon?

1200 **Mme CHANTAL LAPOINTE :**

Bonjour!

LE PRÉSIDENT :

1205 Bonjour, Madame Lapointe.

Mme CHANTAL LAPOINTE :

1210 J'aimerais apporter l'attention à Monsieur Bolullo. On va pouvoir corriger certains faits qui, effectivement, le projet n'a pas changé dans l'emprise, bien du projet, c'est-à-dire de mai 2013 à 2014, de 2014... d'aujourd'hui, sauf le poste Judith-Jasmin.

1215 Par contre, le BAPE c'est quelque chose, la Régie ça en est un autre. À la régie, on mentionne deux solutions qui étaient les compensateurs série. Depuis 2012, et même 2011, Hydro-Québec s'est promené dans la région de Lanaudière, sans mentionner qu'à la Régie de l'énergie, ils avaient déposé deux solutions à étudier. Ils se promenaient dans Lanaudière seulement pour dire que la ligne était essentielle puis qu'elle n'avait pas lieu d'être négociée, que ça en prenait une jusqu'au poste Bout-de-l'île. C'est là-dessus que les élus se sont positionnés pour créer des résolutions.

1220 Maintenant, c'est Citoyens sous haute tension, avec l'aide des ingénieurs qui, dans l'étude d'impact aussi, les gens d'Hydro-Québec essaient de tasser les rapports pour les rendre non conformes, me disant qu'il manque des informations, qui fait que les élus se sont aperçus qu'il n'y a pas juste une solution d'une ligne. Il y avait les compensateurs en série qui feraient en sorte que c'est une solution qui ne viendrait pas endommager la MRC de la Matawinie, sous aucune façon. Puis là, c'est pour ça que les gens ont fait une rébellion puis ils se sont manifestés avec de nouvelles résolutions.

1225

1230 Moi, en tant qu'agricultrice, quand je m'en vais à ma Fédération des producteurs de lait, de l'UPA ou des autres syndicats spécialisés, quand il y a des résolutions qui sont faites antérieurement, puis dans les dernières réunions, il s'en crée un autre où elle est amendée, la résolution nouvelle vient détruire les autres qui sont créées précédemment.

1235 **LE PRÉSIDENT :**

 C'est ce qu'on comprend. Maintenant, je veux quand même...

Mme CHANTAL LAPOINTE :

1240 Donc, pour ma question...

LE PRÉSIDENT :

1245 Je vous remercie du commentaire, c'est des éléments que vous pouvez discuter avec nous dans un mémoire, je vais quand même vous demander si vous pouvez passer à votre question maintenant.

Mme CHANTAL LAPOINTE :

1250 Bien, ma question, c'est ça. C'est, est-ce que là, en fin de compte, est-ce qu'on va admettre que, comme monsieur de la MRC de la Matawinie a dit, qu'on va arrêter de dire qu'il y a des résolutions qui ont été créées pour faire des compensations, là. Moi, j'appelle ça des compensations. Est-ce qu'on va réaliser enfin que la MRC Matawinie a dit non au projet ou on va toujours se tenir sur le mai 2013?

1255

LE PRÉSIDENT :

1260 Nous, du côté, là, c'est ce qu'on avait compris avec l'information que les représentants de la MRC nous ont donnée, que la dernière résolution, donc qui date de quelques mois, est à l'effet qu'ils s'opposent au projet. Or, ça, c'est un aspect qui est noté, pour la commission.

Mme CHANTAL LAPOINTE :

1265 Oui, mais est-ce qu'Hydro-Québec va en tenir compte une fois pour toutes, s'il vous plaît?

1270 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, écoutez, je peux toujours acheminer la question à monsieur Bolullo, on va voir ce qu'il va répondre. Monsieur Bolullo?

1275 **M. MATHIEU BOLULLO :**

1280 Comme toutes les résolutions qu'on a eues dans le cadre du projet, c'est certain, Monsieur le président, qu'on en tient compte. Les résolutions, comme j'ai dit, expriment des préoccupations. La dernière amenait des préoccupations en lien avec la justification du projet, on en prend compte et on tente d'expliquer le mieux possible la raison d'être de ce projet-là.

LE PRÉSIDENT :

1285 Donc, ce que vous dites c'est que vous...

Mme CHANTAL LAPOINTE :

1290 Donc, une résolution amendée ou une nouvelle résolution fait en sorte que les autres sont détruites. Parfait, merci.

LE PRÉSIDENT :

Ça, on a compris ça.

1295 **Mme CHANTAL LAPOINTE :**

1300 Pour une autre question, je n'embarquerai pas dans la fiabilité en chiffres, par contre j'aimerais savoir, étant donné qu'il y a quand même un certain écoulement d'énergie qui descend de la Romaine et de l'éolien, puis c'est pour ça qu'ils voulaient créer une nouvelle ligne. C'est ce qui a été présenté le 10 octobre au Conseil régional des élus dans Lanaudière, comme justification au projet.

1305 Maintenant, j'aimerais savoir qui, à l'époque, travaillait, parce qu'on devait avoir des ingénieurs pour travailler un projet, tel que l'appel d'offres 2005, pour l'amener à la Régie, ou le complexe de la Romaine à la Régie. Qui étaient les ingénieurs, les chargés de projet là-dessus? Est-ce que ça fonctionne avec des chargés de projet?

1310 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, avez-vous bien compris la question, Monsieur Bolullo? Oui? Parce que pour être certain qu'on réfère à quel projet.

1315 **Mme CHANTAL LAPOINTE :**

Je pourrai répéter facilement; je ne suis pas habituée dans ce langage-là, mais...

LE PRÉSIDENT :

1320 Non, c'est ça, c'est à quel projet exactement. Oui, Monsieur Bolullo?

M. MATHIEU BOLULLO :

1325 Hier, Monsieur le président, je vous ai parlé de l'équipe de projet, dans le cas du projet Chamouchouane-Bout-de-l'Île, je vous ai parlé de 30 à 40 personnes impliquées à plus ou moins grand niveau tout au long de l'avant-projet. Du côté de planification, il y a eu une équipe également qui implique, bon an, mal an, 20 à 30 spécialistes pour voir à la planification du réseau et donc, autant pour le projet de Chamouchouane que les autres projets de développement du réseau ou les besoins que le réseau peut avoir.

1330

LE PRÉSIDENT :

Précisément, au sein d'Hydro-Québec, quel est le nom de la Direction exactement, par exemple, qui a développé le projet Chamouchouane?

1335

M. MATHIEU BOLULLO :

En fait, c'est la planification du réseau principal d'Hydro-Québec.

1340 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, c'est la Direction de la planification principale?

M. MATHIEU BOLULLO :

1345

En fait, il y a une Direction planification chez TransÉnergie, et il y a la section... bien, je peux laisser mon collègue vous dire exactement.

1350 **M. BRUNO PICARD :**

Un complément, c'est l'unité Programmes et stratégies du réseau principal qui a le rôle d'étudier les analyses techniques et économiques.

1355 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Oui, Madame Lapointe?

Mme CHANTAL LAPOINTE :

1360

Bien, est-ce que c'est des gens comme monsieur Delourme qu'on a vu à la Régie, est-ce que c'est monsieur Bolullo, monsieur Picard qui pouvaient être présents à ces tables de stratégie, de plan de stratégie? Je ne sais pas comment appeler ça, là, est-ce qu'ils étaient présents au programme, au projet?

1365

LE PRÉSIDENT :

Les gens qui sont allés présenter le projet, donc...

1370 **Mme CHANTAL LAPOINTE :**

Non, qui a créé les projets. Mettons, quand on arrive avec un projet de compensateurs en série, il y en a qui se sont mis à la table à dessin pour créer, à savoir où on va mettre les compensateurs, à quel endroit, et cetera, pour faire écouler l'énergie.

1375

LE PRÉSIDENT :

Oui, O.K.

1380 **Mme CHANTAL LAPOINTE :**

Est-ce que monsieur Belullo, monsieur Picard, monsieur Delourme qui étaient à la Régie de l'énergie étaient présents à cette table-là?

1385 **LE PRÉSIDENT;**

O.K. Monsieur Bolullo?

1390 **Mme CHANTAL LAPOINTE :**

Le but c'est de savoir, je vais vous amener le but, peut-être vous serez plus facilement capable de répondre. C'est que dans n'importe quelle équipe de projet, nous voyons toujours 50 ans à l'avenir, ces projets-là. C'est ce qu'on nous a dit depuis hier, c'est une vision à long terme. Mais quand on vient mettre des compensateurs en série, ce n'est pas juste pour une ligne de transport qu'on doit voir à long terme, ça devait aussi impliquer les compensateurs en série. Donc, est-ce que cette équipe-là a vu à long terme ou non, les compensateurs en série?

1395 **LE PRÉSIDENT :**

1400

Monsieur Bolullo?

M. MATHIEU BOLULLO :

1405

À la planification du réseau principale, c'est l'équipe qu'a mentionné mon collègue tout à l'heure, qui est sous la direction de monsieur Serge Fortin, qui est ici présent dans la salle, deuxième rangée.

LE PRÉSIDENT :

1410

Mais si on veut être clair, donc les équipes qui ont en, 2010 et 2011, qui ont présenté devant la Régie de l'énergie des solutions des compensateurs en série pour l'éolienne et la Romaine, est-ce qu'ils travaillent sous la même Direction que ceux qui ont travaillé sur le projet Chamouchouane?

1415

M. MATHIEU BOLULLO :

Oui.

1420 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Madame Lapointe?

Mme CHANTAL LAPOINTE :

1425

Bien ça m'inquiète un peu, ça veut dire que si ces travaux, comme il est mentionné dans les objectifs de ces projets-là, c'est :

1430

« Les travaux visent à assurer la stabilité de l'ensemble du réseau interconnecté – donc ça, c'est parce c'est tout interrelié – et permettre de bien distribuer les équipements de compensation de puissance requise à la pointe pour exploiter efficacement le réseau de transport. »

1435

Et là, on vient dire, deux ans plus tard, qu'en fin de compte, ce qu'ils ont étudié qui était pour le futur, parce qu'on parle toujours de futur, c'est toujours une vision à long terme, puis là on vient dire : on a mis des compensateurs qu'on a quand même demandé 400 M\$, toujours le chiffre global à la Régie, d'un côté, puis d'un autre 400 M\$.

1440

Mais, mon Dieu, on n'a pas réalisé qu'à court terme, ces deux jobs-là ensemble, ils ne feraient plus la job? Ça fait que comment me convaincre que la ligne qui est dessinée aujourd'hui va être vraiment optimale pour les 50 ans à venir, s'ils n'ont pas été capables de voir que les compensateurs n'étaient pas efficaces pour les 50 ans à venir? Ça m'inquiète, ce projet-là.

LE PRÉSIDENT :

1445

Très bien. Monsieur Bolullo?

M. MATHIEU BOLULLO :

1450

Monsieur le président, ce à quoi fait référence madame Lapointe, c'est, on en a parlé hier, c'est sur ce qui a été présenté devant la Régie pour intégrer la Romaine et l'éolien et donc, des solutions de compensation en série lorsque c'était regardé dans le cadre strict de ces projets-là séparément.

1455

À l'époque, également, on avait fait référence à une solution globale, qui était la ligne de transport et qui est apparue tout de suite après, dès le début 2010. Donc, c'était une solution qui intégrait tout ça.

LE PRÉSIDENT :

1460

O.K. Donc, lorsque vous avez présenté en 2010-2011, les projets de compensation en série devant la Régie, vous avez mentionné à la Régie qu'il pourrait y avoir une solution de rechange. C'est ça que vous me dites ?

M. MATHIEU BOLULLO :

1465

C'est exact.

LE PRÉSIDENT :

1470

O.K., très bien. Madame Lapointe?

Mme CHANTAL LAPOINTE :

1475

Bien là, c'est parce que ça m'inquiète encore sur un autre point. Ça veut dire que tout l'argent, tout le temps qu'ils ont pris pour étudier ça, et tout l'argent qu'on a payé, nous, les Québécois pour payer ces ingénieurs-là, aurait pu être pris pour demander tout de suite l'installation d'une ligne au lieu de demander du temps à la Régie en plus pour les 800 M\$ demandés.

1480

Ils n'ont pas vu, ils ont dit : on va faire quand même quelque chose, ce que j'appelle une compensation, c'est un pansement, on va mettre ça en attendant, puis ultérieurement, bien, on ira cibler les citoyens pour voir si on peut faire un projet autre qui est de 1,35 G\$ maintenant, parce qu'il était, au début, à 837 M\$ au début, en 2011, puis on est rendu à 1,35 G\$.

1485

LE PRÉSIDENT :

Nous allons un peu modifier votre commentaire. On va essayer de le transformer en question. À l'époque, pourquoi, dès 2010, comment se fait-il que le projet de ligne n'a pas été amené directement devant la Régie de l'énergie?

1490

M. MATHIEU BOLULLO :

Je vais laisser mon collègue, Bruno Picard, répondre à la question.

1495

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

1500

M. BRUNO PICARD :

Monsieur le président, je vais rappeler un peu ce que mon collègue, monsieur Bolullo, vous a offert. Dans le cadre d'une présentation, on expliquait... on pourrait expliquer tout ça, mais sommairement, ce qu'il faut mentionner c'est que les deux projets auxquels madame Lapointe fait référence, soit l'intégration du complexe de la Romaine ou l'intégration de l'appel d'offres éolien, sont deux projets séparés qui ont été étudiés individuellement, donc de façon séparée, pour trouver pour chacun de ces deux projets séparés, la solution optimale pour transiter leur puissance

1505

sur le réseau de transport de façon sécuritaire, tout en maintenant la fiabilité. C'est deux projets séparés.

1510

Ce qu'il faut mentionner, c'est qu'avec notre projet de ligne, c'est que le projet est rentable maintenant. Et on saisit l'opportunité des deux projets de la Romaine et de l'appel d'offres pour venir substituer une enveloppe budgétaire déjà autorisée à chacun de ces projets-là, éviter d'ajouter des travaux qui seraient rendus superflus par la ligne et d'allouer ces sommes au projet de la ligne Chamouchouane-Bout-de-l'Île.

1515

Donc, c'est un projet optimal. Chacun des projets ont été étudiés dans leur cadre respectif de façon optimale.

1520

Puis pour répondre à la question de madame Lapointe, on n'aurait pas pu ajouter une ligne dans le cadre de Romaine, la solution n'aurait pas été économique puisque des équipements de compensation de série permettaient de rencontrer le besoin. Donc, c'est mon explication.

LE PRÉSIDENT :

1525

Mais quand je parlais de la ligne, je parlais de la ligne Chamouchouane. Donc, pourquoi on n'est pas arrivé en 2010 avec le projet de la ligne Chamouchouane?

M. BRUNO PICARD :

1530

En 2010, on n'aurait pas pu arriver avec le projet de ligne Chamouchouane parce qu'on avait une solution alternative qui était l'ajout de deux ou trois bancs de compensation en série. Peut-être pour vous l'illustrer, je vous montrerais peut-être un acétate à l'écran.

LE PRÉSIDENT :

1535

Oui. Allez-y donc.

M. MATHIEU BOLULLO :

1540

Monsieur le président, pendant qu'on prépare l'acétate, je peux vous donner les participants à la rencontre du 2 mai avec la MRC de Matawinie.

LE PRÉSIDENT :

1545

Oui, allez-y donc.

M. MATHIEU BOLULLO :

1550 Donc, la rencontre c'était le 2 mai. Pour la MRC de la Matawinie, il y avait le préfet, monsieur Gaétan Morin et la directrice de l'aménagement, madame Édith Gravel. Il y avait également des représentants de la ville de Rawdon, le maire de l'époque, monsieur Jacques Beauregard, il y avait le directeur général de Rawdon également, monsieur André Boisvert et le directeur de l'aménagement, monsieur Rémi Racine, donc qui étaient présents à cette rencontre-là.

1555

LE PRÉSIDENT :

Très bien, merci. Donc, nous avons le graphique.

1560

M. BRUNO PICARD :

1565 Monsieur le président, je vais vous montrer une partie de la présentation qu'on pourrait vous faire. Donc, si je peux avoir la souris à l'écran. Donc, voyez à la droite, vous avez une carte schématique du réseau. Ça représente à peu près fidèlement les postes sur la topographie du Québec. Donc, pour bien situer les projets, on a à droite, en haut, les postes Arnaud et Montagnais qui vont recevoir l'injection de puissance du complexe de la Romaine.

1570 En résumé, La Romaine se raccorde au poste Arnaud et au poste Montagnais, et la puissance va être acheminée par le sud, par l'axe Côte-Nord, vers les centres de consommation. Comme on l'a dit hier, et avant-hier, la boucle métropolitaine qui constitue 50 % de la charge et qui croît, bon an, mal an, d'un 300 MW par année.

1575 Pour ce qui est de l'appel d'offres éolien situé en Gaspésie, ça se raccorde au poste Lévis. Mais les équipements recommandés dans chacun de ces projets – en bleu, on a ceux identifiés par le complexe Romaine, soit le poste aux Outardes, la compensation série plus au sud.

1580 Les deux équipements de compensation série ne sont plus requis par la ligne. Donc, on crédite 161 M\$ d'équipements qui sont rendus non nécessaires par la ligne et qu'on peut saisir l'opportunité et de les allouer à la ligne.

1585 De la même façon, des équipements identifiés en rouge sur la carte, soit l'ajout de bancs de compensation série et les rehaussements thermiques sur certaines lignes font en sorte qu'il y a des équipements qui avaient été identifiés et le projet de ligne de la Chamouchouane jusqu'à la boucle de Montréal, fait en sorte qu'on peut éviter ces équipements et l'enveloppe budgétaire, environ près de 400 M\$, près de 390 M\$ sont crédités sur le projet de ligne, donc pour un total d'à peu près 550 M\$ sur le projet de la ligne Chamouchouane-Montréal.

M. MATHIEU BOLULLO :

1590 Si vous me permettez une petite précision, Monsieur le président, c'est que ça illustre bien,
cette figure-là, la notion de réseau intégré d'Hydro-Québec. Donc, quand on parle des ajouts qui
faisaient partie de l'intégration de l'éolien en Gaspésie de 2 000 MW, donc qui se fait complètement
à l'est de la partie est du Québec, on voit que le scénario d'intégration avec la compensation série,
1595 ce sont des interventions qui sont beaucoup à l'ouest, donc tout ce qui est en rouge, c'était des
interventions qui étaient dans le dossier à la Régie, au niveau de la compensation série. Donc,
d'injecter de la puissance additionnelle à l'est a un effet jusque dans l'ouest du réseau.

LE PRÉSIDENT :

1600 Très bien. Monsieur Paquin?

LE COMMISSAIRE :

1605 Simplement, c'est en complément, vous n'en avez pas parlé, mais le fait d'ajouter la ligne
est-ce que ça va permettre d'éviter d'utiliser les bancs de compensation série qui sont déjà en
place?

M. BRUNO PICARD :

1610 Les bancs de compensation série en place sont utiles et offrent un service au réseau, aident
à stabiliser le réseau et à transiter plus de puissance comme on l'a mentionné. Donc, c'est des
équipements qui sont utiles et qui ajoutent à la fiabilité du réseau. Mais le projet de la nouvelle ligne
fait en sorte qu'on substitue les équipements projetés, en bleu de la Romaine, et en rouge, de
l'appel d'offres éolien.

1615

M. MATHIEU BOLULLO :

Mais oui, les bancs de compensation actuels vont continuer à faire le travail et doivent rester
en place.

1620

LE PRÉSIDENT :

Donc, ce que je comprends bien, par exemple, il y a un carré bleu là, qu'on voit au poste
Outardes, c'est un équipement qui est fonctionnel pour acheminer l'électricité vers le poste
1625 Laurentides, par exemple.

M. MATHIEU BOLULLO :

1630 En fait, ça fait partie de la question que vous m'avez posée en entrée de jeu au niveau de la
Fondation Rivière. Donc, les investissements qui avaient été nécessaires pour le projet Romaine,
donc en plus des postes et des lignes qui ont été construites entre les centrales ou qui sont à être
construites entre les centrales et le poste Arnaud, il y a un équipement qui doit être ajouté, là, qui
fait partie du 1,8 G\$ d'enveloppes budgétaires pour raccorder le projet Romaine qui est le nouveau
1635 poste Outardes, qui est près du poste Micoua. Donc, lui est nécessaire et la ligne
Chamouchouane-Bout-de-l'Île n'a pas d'effet sur sa nécessité ou non.

LE PRÉSIDENT :

1640 Sur sa fonction.

M. MATHIEU BOLULLO :

1645 D'ailleurs, il va être mis en service au printemps 2015, ce poste-là.

LE PRÉSIDENT :

Madame Lapointe, dernière question.

1650 **Mme CHANTAL LAPOINTE :**

En tout cas, je vais passer à une autre, mais c'est juste que je me demande, quand on fait
une vision à long terme de tous les projets qui sont des 50 ans et plus, il me semble qu'en 2010, on
aurait vu ça, mais on n'en aurait pas eu besoin parce que déjà, dans ce projet-là, ils mentionnaient
1655 qu'ils étaient déjà à l'étude d'une ligne, donc pourquoi avoir continué à prendre le temps et nos
argents pour avoir payé cette étude-là?

Pour en revenir à la ceinture verte, d'où c'était la Fondation Suzuki qui en fait et Nature-
Québec, le CMM est inscrit à l'intérieur, et l'UPA et le MAPAQ, de ce document-là, puis ils
1660 s'alarment des terres agricoles qui sont à perte à vue d'œil par les immobilisations qui se font, la
spéculation immobilière.

On parle, depuis mercredi, les compensations en milieu forestier, on parle de la
compensation de l'Hydro-Québec-UPA, on va faire le poste Judith-Jasmin qui prend 40 ha encore,
1665 on va prendre des lots de terre sur la 125, parce que c'est un 19-17 km qui vont être pris en zone
agricole encore une fois, c'est toujours vers le milieu du CMM que les terres se prennent.

1670 Je m'inquiète à savoir, est-ce que nous, les agriculteurs, devons vivre simplement de toutes les compensations qui vont être données ou offertes par l'Hydro-UPA pour vivre de notre agriculture ou nous serons capables d'être en mesure encore de faire des récoltes sur nos propres terres ou vivre des pylônes, de l'argent qui sera desservi par les pylônes qui, pour moi, la compensation est très minime de ce qui nous est donné.

1675 **LE PRÉSIDENT :**

Ça, c'est une préoccupation que vous pouvez exprimer dans votre mémoire.

Mme CHANTAL LAPOINTE :

1680 Bien, le MAPAQ est là, peut-être qu'il est aussi préoccupé par nous, le MAPAQ. Parce que le MAPAQ, il vit avec les agriculteurs. Comment il voit l'agriculture par rapport à ça?

LE PRÉSIDENT :

1685 Sauf que de la façon dont vous l'avez exprimé, donc c'est plus une préoccupation et de façon terre-à-terre, donc on sait, dans la région de Montréal, bien entendu, la population continue à s'accroître, donc on le voit très bien sur le territoire de la CMM, bon, le développement. Même ici où nous sommes situés, en audience publique, on voit les constructions récentes qu'il y a partout ici. J'imagine que c'est un secteur qui devait avoir quelques terres agricoles dans le secteur où nous sommes actuellement.

1690 Si je veux essayer de concrétiser, on sait que du côté de la CMM, ils ont un objectif de tenter d'augmenter de 6 % le nombre de terres agricoles sur le territoire de la CMM. On pourra toujours envoyer une question par écrit à la CMM pour leur demander concrètement, c'est quoi leurs plans pour arriver à plus 6 % de terres agricoles, compte tenu des milieux naturels, des milieux bâtis. On va leur acheminer une question par écrit à cet effet-là. O.K., alors on peut adresser la question au ministère de l'Agriculture.

1700 Pour ce qui est de la région de Montréal, particulièrement, restons dans la couronne nord de Montréal, quelles sont les orientations concrètes du ministère de l'Agriculture pour l'avenir de la zone agricole? On sait que les demandes d'exclusion de zones agricoles ça relève de la CPTAQ, mais encore, pour ce qui est des orientations générales pour les zones agricoles?

1705 **Mme MARIE-CLAUDE BOLDUC :**

C'est sûr que le MAPAQ est préoccupé par les terres agricoles qui sont sous pression. C'est sûr que dans la communauté métropolitaine de Montréal, il y a une pression très forte, donc il y a

1710 aussi toute une... la question aussi de la spéculation, l'augmentation aussi du prix des terres puis effectivement, la CMM demande à toutes les MRC de faire un effort pour augmenter la terre en culture de 6 %.

LE PRÉSIDENT :

1715 Mais la nuance, c'est quoi? C'est les terres en culture ou les superficies agricoles potentielles ou les terres effectivement cultivées, c'est plus donc des friches qui préoccupent la CMM. C'est ce que je dois comprendre?

Mme MARIE-CLAUDE BOLDUC :

1720 La demande qui est dans le plan métropolitain qui est dans le PMAD, c'est 6 % d'augmentation des terres en culture. C'est ce qu'on demande aux MRC qui font partie de la Communauté métropolitaine de Montréal.

1725 Ça fait que c'est sûr que des infrastructures, que ce soit des routes ou que ce soit des infrastructures Hydro-Québec et tout ça, c'est sûr qu'il y a une pression sur le territoire agricole et c'est certain que ça préoccupe notre ministère, mais il y a toujours la CPTAQ aussi. Vous parliez tout à l'heure d'exclusions, effectivement il y a des demandes d'exclusion et il y a de la spéculation et on laisse en friche pour éventuellement faire une demande à la CPTAQ, mais ça ne veut pas dire que ces demandes-là sont nécessairement, les décisions de la CPTAQ ne sont pas
1730 nécessairement, ils n'acceptent pas nécessairement ces demandes-là.

LE PRÉSIDENT :

1735 Donc... oui?

Mme MARIE-CLAUDE BOLDUC :

Je vais laisser monsieur Houle...

M. NORMAND HOULE :

1740 Peut-être juste un complément. Il faut savoir que le ministère de l'Agriculture a mis en place aussi les PDZA, les Plans de développement de la zone agricole, qu'il a demandé à chacune des MRC de bien vouloir, sur une base volontaire, mettre en place, pour optimiser l'utilisation du territoire agricole de leur MRC.
1745

1750 Donc, de voir ce potentiel de terre là comme étant un levier économique pour leur territoire. Puis actuellement, dans la CMM, les MRC sont en mouvement pour tenter de réfléchir, premièrement à faire le diagnostic, puis après ça, tenter de réfléchir à comment optimiser, maximiser les retombées de l'agriculture dans le cadre d'un PDZA, puis il y a un plan d'action qui s'ensuit.

1755 Donc, c'est par cette action-là qu'on a tenté de s'assurer que l'ensemble des décideurs et des leaders ont une vision concertée de la valorisation du potentiel du secteur agricole et des terres agricoles dans les MRC. Actuellement, on a atteint plus de la moitié des MRC au Québec puis c'est une action pour laquelle on voit déjà des retombées positives.

LE PRÉSIDENT :

1760 Très bien, je vous remercie. Alors, ça vous va, madame Lapointe ?

Mme CHANTAL LAPOINTE :

1765 Si vous me permettez, j'aurais une dernière question pour la journée.

LE PRÉSIDENT :

Allez-y.

1770 **Mme CHANTAL LAPOINTE :**

1775 Ce que monsieur Houle vient de dire, puis vous allez peut-être prendre ça pour un commentaire, mais c'est ma question va venir par la suite. On parle de PDZA pour agrandir les terres agricoles. Sauf que quand on a une société d'État, comme Hydro-Québec, on a des municipalités comme Mascouche qui veulent se servir d'une loi fédérale pour implanter un aéroport à Mascouche qui va venir détruire encore une zone agricole, couverte par la CPTAQ, ça me pose la question à savoir, quel mot le citoyen a à voir là-dedans.

1780 Ma question c'est qu'étant donné que Lanaudière est au sud du grand barrage d'en haut, quels seront l'avenir pour Lanaudière, pour toujours se rendre à la boucle métropolitaine, dans l'avenir des lignes électriques? Parce que si la demande est telle quelle pour les prochaines années, serons-nous toujours ciblés par de nouvelles lignes à 735 dans notre région? Donc, c'est pour ça, je me demande quels développements vont avoir lieu pour l'agriculture si à chaque fois une ligne électrique est imposée dans nos terres agricoles. Parce que c'est quand même les terres agricoles qui est toujours la plus vaste partie à accepter les lignes.

1785

LE PRÉSIDENT :

1790 C'est noté. Monsieur Belullo, je sais qu'il avait été question, je crois, avant-hier, des projets de développements à plus long terme d'Hydro-Québec. Vous nous avez expliqué, par exemple, que pour l'instant, le projet Romaine était le seul projet qui était en construction et pour les autres projets, il n'y en avait aucun au niveau des grands barrages. Pouvez-vous reconfirmer cela, s'il vous plaît?

1795 **M. MATHIEU BELULLO :**

1800 Bien, c'est sûr qu'il y a des demandes de transport pour le projet Petit Mécatina, un horizon de 2035, mais à savoir si ce projet-là va voir le jour ou non, l'avenir saura le dire. Donc, le seul projet en construction à l'heure actuelle, c'est la Romaine et dans un horizon très lointain, il y a le projet que je viens de mentionner, mais il n'y a pas d'autre chose.

1805 Par contre, au niveau du réseau de transport, c'est clair qu'à mesure que les besoins évoluent, bien, il va falloir mettre en place un réseau de transport qui permet de répondre aux besoins.

1810 Donc, il faut rappeler aussi que le choix que nous avons fait, un choix collectif au Québec, c'est de développer, en grande partie, à près de... plus de 95 %, 98% de l'énergie hydroélectrique qui est située très loin des centres de consommation. Donc, c'est une énergie verte qui... c'est un choix collectif que nous avons fait.

1815 Maintenant, le mauvais côté à ça, si on peut l'appeler comme ça, c'est qu'il faut transporter cette énergie-là sur de très longues distances. Donc, il va falloir, c'est sûr que dans l'avenir, il y aura d'autres besoins sur le réseau et on devra éventuellement ajouter des équipements au réseau là où les besoins sont nécessaires.

LE PRÉSIDENT :

Très bien, je vous remercie. Ça vous va, madame Lapointe ?

1820 **Mme CHANTAL LAPOINTE :**

1825 Si j'ai bien compris, la région administrative de Lanaudière sera toujours atteinte par les lignes électriques?

LE PRÉSIDENT :

On ne le sait pas. Ça va dépendre des futurs projets à long terme d'Hydro-Québec.

1830

LE COMMISSAIRE :

Est-ce qu'il y a des plans plus précis, à savoir, le développement de lignes de transport dans les prochains 5 à 10 ans?

1835

M. MATHIEU BOLULLO :

Vous savez, il y a des... au niveau régional, donc il y a de l'augmentation de la consommation localement. Il y en a eu récemment, le plan d'évolution de la région Nord-Est. Donc, là où on a déposé, ça a fait l'objet d'une audience publique regroupant quatre projets, donc sur l'île de Montréal, ça faisait partie d'un plan d'évolution et là-dessus, on a choisi de donner, dans le fond, à tous les gens qui étaient impliqués, c'était quoi la planification intégrée du réseau dans cette région-là.

1840

Même chose actuellement dans les Laurentides où il y a des besoins grandissants et il y a un plan d'évolution qui est en place en cinq étapes. Ce plan-là comporte cinq projets et la façon de faire, c'est de, à partir de l'étape un, d'expliquer aux milieux qui vont être impactés, quelles vont être l'étape 2, 3, 4 et 5. Parce que ce sont des plans d'évolution qui s'enchainent et ça ne nous donne rien de faire l'étape 1 quand on n'est pas capables de se rendre à l'étape 5, quand on veut bien planifier le réseau.

1845

1850

Ça a été le cas dans la région de Québec, même chose. Tout le plan d'évolution de la Communauté métropolitaine de Québec qui se termine bientôt. Il y a la même chose en Estrie. Donc, c'est important pour nous d'avoir de la transparence dans la planification de nos projets et aussi, ça aide aux gens à comprendre pourquoi on fait ces projets-là et dans quelle logique ça s'inscrit.

1855

Donc, l'idée générale, c'est d'être le plus transparent possible. Maintenant, il y a des limites à ça, parce que les contextes changent et ça devient risqué, à un certain moment donné, d'annoncer des choses pour alerter des gens ou générer des préoccupations alors que c'est possible que ces projets-là ne voient pas le jour. Donc, on le fait dans un avenir assez proche pour bien expliquer les choses, pour procéder dans un ordre logique, mais il y a des limites à tout ça.

1860

1865

LE COMMISSAIRE :

1870 Pour la région de Lanaudière, particulièrement, quels seraient le ou les documents à consulter pour voir ce que vous avez dans les plans? Est-ce que ce serait un des plans d'évolution que vous avez mentionnés?

M. MATHIEU BOLULLO :

1875 À l'heure actuelle, dans Lanaudière, bien, il y a le... c'est parce que le plan du réseau nord-est venait toucher Lanaudière avec la ligne Mauricie-Lanaudière dans le coin de Joliette, donc cette ligne-là est en construction actuellement. Il y a un autre projet à l'étude, pour lequel on vient d'obtenir les autorisations de la CPTAQ dans le secteur de Mascouche, qui est le projet Pierre-le-Gardeur-Saint-Sulpice. C'est tous des projets qui découlent du plan d'évolution de la région Nord-
1880 Est métropolitaine, qui touchent le sud de Lanaudière. Il y a une partie du plan d'évolution des Laurentides qui touche la partie nord-ouest de Lanaudière, de ce côté-là. Mais à part ces projets-là, il n'y a rien en ce moment sur la table.

LE PRÉSIDENT :

1885 Et le plan est disponible à quel endroit?

M. MATHIEU BOLULLO :

1890 Ces plans d'évolution sont déposés sous pli confidentiel à la Régie.

LE PRÉSIDENT :

1895 O.K. C'est donc des plans confidentiels.

M. MATHIEU BOLULLO :

Oui.

1900 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien, je vous remercie.

Mme CHANTAL LAPOINTE :

1905 Merci, bonne fin de journée.

LE PRÉSIDENT :

1910 Merci, madame Lapointe. Alors, nous allons faire une pause d'environ 15 minutes. Donc, il est 15 h 1, on va reprendre à 15 h 16.

SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES

1915

REPRISE DE LA SÉANCE

LE PRÉSIDENT :

1920 Alors, avant d'inviter les prochains participants, la commission a fait le tour donc des sujets qui étaient prévus, qui avaient été identifiés dans l'audience publique et compte tenu du contenu des questions également, la commission estime qu'elle va être en mesure de terminer la première partie de l'audience publique ce soir.

1925 Donc, s'il y avait un peu plus de personnes qui s'inscrivent au registre, on va laisser l'occasion aux gens de poser des questions quitte à finir un peu plus tard. Par le passé, donc on a fini autour de 22 h, entre 22 h et 23 h 15, quitte à finir un peu plus tard demain soir, ce soir, je veux dire, vers minuit. Donc, on prévoit terminer nos travaux ce soir.

1930 De toute façon, je fais immédiatement l'annonce, je vais la refaire également en début de soirée pour que tous les participants soient au courant.

1935 Par ailleurs, pour des gens qui auraient des questions additionnelles, on permet aux gens de nous acheminer, parce que vous avez remarqué tout à l'heure, on avait des questions reçues par courriel et on permet aux gens d'envoyer des questions à la commission jusqu'à lundi de la semaine prochaine, jusqu'à 16 h. Et à ce moment-là, la commission va traiter des questions. Si ce sont des questions qui n'ont pas encore été posées, qui n'ont pas été posées dans le cadre de cette semaine, on va les acheminer aux personnes concernées. Et aussitôt qu'on aura des réponses, nous allons, à ce moment-là, les mettre sur le site Web de la commission.

1940

1945

M. GAÉTAN PRUD'HOMME

LE PRÉSIDENT :

1950

Alors, sans plus tarder, je vais inviter monsieur Gaétan Prud'homme, de Rawdon, à s'avancer à la table des intervenants.

M. GAÉTAN PRUD'HOMME :

1955

Bonjour, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

1960

Bonjour, Monsieur.

M. GAÉTAN PRUD'HOMME :

1965

Moi, je voudrais revenir au sujet des tensions parasites. Tout à l'heure, on a évoqué des cas excessivement rares, rares, rares, rares, rares. Je suis un des derniers survivants, un cas rare, rare, rare. Présentement, je vis ça depuis 2007.

1970

J'ai tout fait la procédure, MAPAQ, Agriconseils, UPA, toute la procédure a été faite. Hydro-Québec sont venus faire des vérifications, juillet 2011, à la ferme. Ils ont passé la journée chez nous à faire des vérifications. Le rapport qu'ils m'ont donné en fin de journée, il y avait deux-trois petits détails à corriger, et je leur ai demandé, de leur côté, qu'est-ce qu'ils étaient pour faire avec ça. Ils m'ont répondu qu'il fallait que j'apprenne à vivre avec ça. Avec ces problèmes-là.

1975

Décembre 2010, j'étais au bord du gouffre, il était question – moi, je suis producteur laitier, je suis en-dehors de l'emprise, je suis à moins de 500 mètres d'une ligne de haute tension. Et décembre 2010, j'étais rendu au bord du gouffre, comme je viens de vous dire, il était question d'arrêt de lait, parce que ma qualité du lait n'était plus là, après maints avis, pénalités, ainsi de suite.

1980

Ça fait que là, mon inquiétude c'est que la deuxième ligne, est-ce qu'elle va me causer des problèmes pour que je ne sois plus capable de produire du lait?

LE PRÉSIDENT :

1985

Très bien. Monsieur Bolullo? Donc vous, vous êtes dans quel secteur? Dans Rawdon même?

M. GAÉTAN PRUD'HOMME :

Saint-Lin-Laurentides.

1990

LE PRÉSIDENT :

Saint-Lin. Monsieur Bolullo?

1995

M. MATHIEU BOLULLO :

Écoutez, Monsieur le président, le cas de monsieur Prud'homme, c'est un cas qui... on voit que c'est, c'est quelque chose qui est préoccupant, c'est quelque chose qui nous préoccupe. C'est un dossier, comme l'a dit monsieur Prud'homme, qui a fait partie du processus qui a été expliqué précédemment.

2000

S'il y a une préoccupation en lien avec la nouvelle ligne, je peux suggérer à la commission et à monsieur Prud'homme de l'inclure dans les suivis. J'ai parlé d'un suivi de deux fermes qui étaient à moins de 150 mètres, monsieur Prud'homme parle d'une distance de 500 mètres, je peux suggérer, compte tenu du cas particulier de monsieur Prud'homme, donc ce qu'il a vécu dans le passé et qui n'est pas drôle, en passant, au niveau des tensions parasites, de faire un suivi, de l'inclure dans le suivi des deux installations qu'on parlait.

2005

LE PRÉSIDENT :

Mais dans le cas spécifique de monsieur Prud'homme, lui, il parle d'une ligne existante à moins de 500 mètres. La ligne projetée serait-elle plus rapprochée de la propriété, de la ferme de monsieur Prud'homme?

2010

2015

M. MATHIEU BOLULLO :

Monsieur le président, si monsieur Prud'homme le permet, je pourrais montrer à l'écran à quelle distance il se situe de la ligne actuelle et de la ligne future.

2020

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que ça vous va, monsieur Prud'homme, qu'on montre une carte de localisation de votre ferme?

2025

M. GAÉTAN PRUD'HOMME :

Oui.

2030

LE PRÉSIDENT :

Ça vous va? Très bien.

2035

M. MATHIEU BOLULLO :

On va la mettre à l'écran. Alors, Monsieur le président, je vais demander à ma collègue, Christiane Rompré, d'expliquer un peu qu'est-ce qui est représenté par quoi sur l'image et où se situe l'installation de monsieur Prud'homme.

2040

Mme CHRISTIANE ROMPRÉ :

Monsieur Prud'homme habite à Saint-Lin – vous confirmez monsieur Prud'homme? C'est bien votre ferme qui est ici sur le chemin Joseph ?

2045

M. GAÉTAN PRUD'HOMME :

Oui.

2050

Mme CHRISTIANE ROMPRÉ :

Bon. Alors, Monsieur le président, vous voyez la ligne actuelle avec les pylônes, et ceci, c'est le tracé de la future ligne. Donc, comme je l'expliquais hier, la future ligne va se situer du côté ouest de la ligne actuelle. Le nord étant ici, le sud...

2055

LE PRÉSIDENT :

Donc, la nouvelle ligne ne se rapprocherait pas par rapport...

2060

Mme CHRISTIANE ROMPRÉ :

Non, elle s'éloigne.

2065

LE PRÉSIDENT :

2070 O.K. Et vous voulez-vous faire des suivis, ça nous amène un peu sur la question des suivis. Donc, on voit dans l'étude d'impact que vous envisagez de faire différents types de suivis, notamment, bon, on parle des suivis, vous nous avez mentionné, sur les champs électriques et magnétiques, bon, des suivis sur le bruit.

2075 En règle générale, la position d'Hydro-Québec actuellement concernant l'accessibilité, l'accès à l'information, donc l'accès à ces suivis-là, c'est quoi la position d'Hydro-Québec pour que les gens, par exemple soit monsieur Prud'homme ou les gens qui sont intéressés, puissent consulter des suivis? Et ça pourrait aussi concerner également la surveillance environnementale.

2080 Tout à l'heure, on s'est fait déposer une fiche, par exemple, où il y a un bilan qui est demandé à la fin d'une surveillance, lorsqu'il y a des travaux. Est-ce que c'est des informations qu'Hydro-Québec est intéressée à rendre publiques?

M. MATHIEU BOLULLO :

2085 Bien entendu, au niveau des suivis, c'est sûr que les agriculteurs impliqués vont être tenus au courant des suivis et de cette étude-là.

2090 Maintenant, au niveau de l'information au sujet des tensions parasites et des études qui ont été faites, il y a le document auquel faisait référence mon collègue du MAPAQ, tout à l'heure, et il y a aussi, dans le cadre du projet, sur le sujet des tensions parasites, en collaboration avec l'UPA, on a organisé des séances d'information sur le sujet.

2095 Donc, c'est quoi les tensions parasites, elles sont causées par quoi, qu'est-ce qui est en place comme processus et les résultats des études de suivis qui sont faits. Donc, par l'intermédiaire de ce genre de cette tribune-là, par les fédérations de l'UPA, ces informations-là peuvent être véhiculées ou données aux gens.

LE PRÉSIDENT :

2100 Monsieur Paquin?

LE COMMISSAIRE :

2105 Est-ce qu'Hydro-Québec a un registre des plaintes reçues des citoyens qui vivent en bordure des lignes? Et si ce registre-là existe, est-ce qu'il est possible d'en avoir des extraits, sans qu'ils

soient nominatifs, mais qu'on voit le type de plaintes auxquelles Hydro-Québec fait face? Comment ces plaintes-là sont traitées et la résultante.

M. MATHIEU BOLULLO :

2110

En lien avec le phénomène des tensions parasites ou toute question...

LE COMMISSAIRE :

2115

Toute question.

LE PRÉSIDENT :

2120

En fait, ça peut être une plainte de bruit relié à la présence de la ligne ou...

LE COMMISSAIRE :

Lignes et postes, puisqu'on parle aussi du poste Judith-Jasmin.

2125

LE PRÉSIDENT :

2130

Comment Hydro-Québec fait les suivis? On insiste, on ne veut pas avoir de renseignements nominatifs, on ne veut pas savoir qui a porté plainte, la localisation de la résidence, mais avoir vraiment, pour bien comprendre, quelle est la nature elle-même des plaintes, sur quels sujets que ça porte, et voir comment, de quelle façon que c'est traité, s'il y a moyen d' avoir des exemples assez concrets de ça.

M. MATHIEU BOLULLO :

2135

Donc, c'est au niveau de TransÉnergie, dans l'exploitation de la ligne. Donc, il y a en place un système qui recueille les plaintes par diverses entrées. Les plaintes peuvent arriver par différentes voies. Elles sont concentrées dans les Directions régionales de relations avec le milieu. Le représentant pour Lanaudière est ici avec nous ce soir, monsieur... Pierre Dupuis, excusez-moi.

2140

Et il y a, au sujet du registre, est-ce qu'il y a un registre qui est tenu à jour? Ce que je peux dire, c'est que toutes ces plaintes-là sont traitées et sont adressées, donc qu'elles aient trait à une ligne de transport, une ligne de distribution, elles sont toutes traitées une à une. Est-ce qu'il y a un registre de ça? Je ne pourrais pas vous répondre. O.K., on m'informe qu'il y a un registre qui est tenu, oui.

2145

LE PRÉSIDENT :

2150 Si on pouvait avoir, comme je vous dis, un extrait représentatif qui montre la nature des plaintes et comment c'est réglé, donc pour qu'on comprenne bien comment Hydro-Québec procède. Alors, bien entendu, en ne mettant pas aucun renseignement nominatif permettant ni à la commission ni à personne de localiser l'origine de la plainte exacte.

M. MATHIEU BOLULLO :

2155 O.K., dans la mesure où l'aspect...

LE PRÉSIDENT :

2160 Oui, c'est question de protéger la vie des gens, pour être bien certains. Alors, si vous pouvez, et on fera un suivi sur ce point-là.

M. MATHIEU BOLULLO :

2165 Oui.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Prud'homme?

2170 **M. GAÉTAN PRUD'HOMME :**

2175 Je tiens à préciser que depuis 2011, Hydro-Québec n'a pas corrigé la situation chez nous. Fin juin, début juillet 2013, j'ai vécu encore une situation que lors de la traite, mes vaches ont rasé d'être électrocutées. Quand il y a eu les feux de forêt dans le nord, ces deux matins-là, mes vaches ont ressenti du courant. Puis depuis 2011 qu'Hydro-Québec dit tout le temps que la problématique est réglée chez nous. Ça fait que ça n'avance pas, le dossier, là.

LE PRÉSIDENT :

2180 Donc, votre problème persiste.

2185

M. GAÉTAN PRUD'HOMME :

2190 Il y a rien de fait de la part d'Hydro-Québec. Ils répondent tout le temps : « Il n'y a plus de problème chez vous, monsieur Prud'homme. Il n'y en a plus. » Mais en juin 2013, j'ai rasé d'électrocuter mes vaches.

LE PRÉSIDENT :

2195 Tantôt, vous avez fait une allusion en disant, bon, que des gens d'Hydro-Québec étaient allés voir vos installations et vous avaient proposé certaines mesures. Ces mesures-là, c'était à votre responsabilité? Donc Hydro-Québec vous disait que c'était des mesures que vous devriez implanter, si j'ai bien compris votre explication?

M. GAÉTAN PRUD'HOMME :

2200 Ça, ça a été fait immédiatement.

LE PRÉSIDENT :

2205 Ça a été fait? O.K. Et vous avez encore des problèmes.

M. GAÉTAN PRUD'HOMME :

2210 Oui. Et j'ai investi plusieurs dizaines de milliers de dollars pour aider ma situation. J'avais engagé un électricien qui était spécialisé en tensions parasites. Trois personnes ont travaillé chez nous pendant 21 jours pour essayer d'améliorer la situation.

2215 J'ai installé un transformateur d'isolation pour neutraliser le courant qui rentrait par le neutre d'Hydro-Québec. Suite à tout ça, Hydro-Québec a dit : « Il n'y en a plus de problème chez vous, avec votre installation, il n'y en a plus. » Ça, ça a été fait en 2011. 2013, j'ai rasé d'électrocuter mes vaches encore. Et Hydro-Québec persiste tout le temps en disant : « Il n'y en a pas de problème chez vous. »

2220 Moi, ça fait 45 ans que je tire les vaches chez nous, je commence à connaître ça un peu, les vaches, puis je sais, quand il faut poser une trayeuse, où est-ce qu'il faut la poser. Ça fait que je le sais quand mes vaches sont bien, puis elles ne sont pas bien, présentement.

LE PRÉSIDENT :

2225 Avez-vous établi des contacts avec le ministère de l'Agriculture?

M. GAÉTAN PRUD'HOMME :

2230 Oui, oui, il y a eu un suivi de la part du MAPAQ. Premièrement, ça a été monsieur Gagnon qui est venu faire des tests et c'est lui le premier qui a dit : « Tu as des problèmes de tension parasite. » Ça fait qu'il y a eu un suivi de la part d'un spécialiste, expert en tension parasite du MAPAQ... (inaudible – problème technique.)

LE PRÉSIDENT :

2235 Et récemment, est-ce que des gens ont examiné vos installations?

M. GAÉTAN PRUD'HOMME :

2240 Depuis 2011, comme je vous ai dit, Hydro-Québec persiste à dire qu'il... (inaudible, problème technique.)

LE PRÉSIDENT :

2245 Oh, j'ai de la misère à vous entendre, le son... excusez-moi, je pense qu'on a perdu un peu le son, on s'est mis à ne plus vous entendre. Pouvez-vous répéter les deux dernières phrases que vous avez dites?

M. GAÉTAN PRUD'HOMME

2250 Depuis 2011, Hydro-Québec persiste à dire qu'il n'y en a pas de problème chez nous. En 2013... (inaudible – problème technique.)

LE PRÉSIDENT :

2255 On vous entend encore mal. Il y eu comme une tension, je ne sais pas si on est capable de corriger le problème de son? Essayez donc encore.

M. GAÉTAN PRUD'HOMME :

2260 M'entendez-vous bien?

LE PRÉSIDENT :

2265 Oui, là, on vous entend bien.

M. GAÉTAN PRUD'HOMME :

2270 Bon. 2011, j'ai tout fait la procédure : MAPAQ, on m'avait conseillé de faire venir un
électricien vérifier mon installation, ça, ça a été tout fait. On a tout isolé tous les moteurs, tout a été
bien « groundé ». On m'avait conseillé de faire l'approche globale de Valacta. Ça, c'est vérifier
l'ensemble, la nourriture, confort des vaches, système de traite. Tout a été fait, j'étais conforme.
Puis Hydro-Québec persiste tout le temps à dire que : « Il n'y en a pas de problème chez vous,
monsieur Prud'homme. Tout est correct. »

2275 Mais comme je viens de vous expliquer, en 2013, lors des feux de forêt dans le nord, qu'il y a
eu des pannes de courant à Montréal, à deux reprises, mes vaches, lors de la traite, ont rasé d'être
électrocutées. Ça fait que je ne le sais pas, la problématique, si c'est par le sol que le courant
rentre? Est-ce que les champs électromagnétiques viennent rentrer?

2280 Parce que moi, c'est une structure métallique, un revêtement métallique pour les bâtiments,
les silos autour, il y a beaucoup d'armatures là-dessus, est-ce que la problématique viendrait des
champs électromagnétiques? Je ne le sais pas. Mais je sais que mes vaches ressentent du
courant encore.

2285 **LE COMMISSAIRE :**

J'aurais une question pour Hydro-Québec. La ligne qui est là a été construite, mise sous
tension en quelle année? Est-ce que vous le savez?

2290 **M. MATHIEU BOLULLO :**

Au début des années 80.

LE PRÉSIDENT :

2295 Alors, c'est sûr, ce que je peux vous proposer à ce stade-ci, monsieur Prud'homme, si vous
pouvez nous produire un mémoire, et donc qui témoigne de ce que vous venez de nous raconter,
avec les dates, donc enrichir tout ça pour que la commission puisse le prendre en considération
lorsqu'elle va faire l'analyse du projet et examiner les potentiels d'impact liés au projet, là, c'est ça
2300 que je peux vous suggérer à ce stade-ci.

À moins que, entretemps, si Hydro-Québec a des précisions à apporter concernant le cas de
monsieur Prud'homme, est-ce que vous avez des choses à préciser, Monsieur Bolullo?

2305

M. MATHIEU BOLULLO :

2310 Bien, écoutez. Ce que je peux dire à monsieur Prud'homme c'est qu'on peut offrir à nouveau l'expertise pour aller... donc, je suggère que le même processus soit rentamé avec le MAPAQ, mais nous, on est tout à fait disponibles pour aller faire des vérifications précises chez lui pour voir si effectivement, depuis 2011, est-ce que la situation a évolué? Est-ce qu'il y a quelque chose qui a changé, qui ferait en sorte qu'il y aurait...

LE PRÉSIDENT :

2315 Surtout, monsieur Prud'homme a parlé d'un moment très spécifique, là. Donc, il ne dit pas que ça dure tout le temps, mais que ça s'est produit à une occasion très, très spécifique.

M. MATHIEU BOLULLO :

2320 Et compte tenu de tout ça, de ce que j'apprends là, bien, écoutez, nous autres on peut offrir notre entière collaboration pour retourner et faire les mesures qui pourraient aider monsieur Prud'homme.

LE COMMISSAIRE :

2325 Qui serait la personne à contacter chez vous?

M. MATHIEU BOLULLO :

2330 La personne à contacter, ça va être monsieur Pierre Dupuis. Je peux laisser les coordonnées de monsieur Pierre Dupuis, et à ce moment-là, la personne qui va être mise à contribution dans le dossier, ça va être monsieur Yvan Charbonneau, qui est notre spécialiste en tensions parasites, donc qui a déjà travaillé au dossier de monsieur Prud'homme. Donc, je veux offrir notre entière collaboration dans ce dossier-là, il n'y a pas de problème.

LE PRÉSIDENT :

2340 Ce qu'on pourra faire, c'est qu'on pourra mettre les coordonnées d'affaires de monsieur Dupuis dans les documents déposés, donc comme un onglet : « Question sur tensions parasitaires à la ferme, adresse à contacter. » On pourra faire ça. Ça vous va, Monsieur Prud'homme, à court terme?

2345

M. GAÉTAN PRUD'HOMME :

2350

Oui. Mais je tiens à préciser que la deuxième ligne est inquiétante, parce que monsieur Kujo m'a bien précisé que si elle n'était pas très bien balancée, le courant, ça devrait encore compliquer ma vie, chez nous.

LE PRÉSIDENT :

2355

Donc, on prend votre préoccupation en note. Ça vous va ?

M. GAÉTAN PRUD'HOMME :

Et j'espère que monsieur Charbonneau va être plus coopératif, mais qu'il vienne chez nous.

2360

LE PRÉSIDENT :

Très bien. C'est noté. Je vous remercie.

M. GAÉTAN PRUD'HOMME :

2365

Merci beaucoup.

2370

M. ALEXANDRE RICHARD

LE PRÉSIDENT :

2375

Je vais maintenant inviter monsieur Alexandre Richard. Bonjour, monsieur Richard.

M. ALEXANDRE RICHARD :

2380

Bonjour. Donc, ma question, en fait, c'est pour compléter une question que j'ai déjà posée hier. Je ne sais pas si depuis le temps – j'avais posé une question en fait, hier, sur... j'ai demandé de déposer les données relatives à l'ensemble des programmes d'efficacité énergétique, puis monsieur Bolullo a répondu qu'il y avait 1,8 G\$ qui avait été mis là-dessus depuis 2003 jusqu'à été 2014, puis qu'il allait revenir avec la réponse de ce qui était projeté. En gros, je voulais faire une...

2385

LE PRÉSIDENT :

Un suivi pour cette demande-là?

2390 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

...un suivi pour savoir aussi, en gros, avec le nombre de kilowatts ou d'énergie qui a été sauvé par rapport avec ces programmes-là.

2395 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Bolullo?

2400 **M. MATHIEU BOLULLO :**

Oui, Monsieur le président, on est en train de fournir ça. La difficulté, c'est que bon, 1,8 G\$ depuis 2003 avec 8,5 TWh d'économie, mais c'est quelque chose qui est fait, c'est des économies, des montants qui ont été investis annuellement, et ensuite, des économies d'énergie annuellement depuis 2003. Donc, il y a un calcul à faire pour qu'on mette ça sur la même base et donner une réponse qui est claire à cet effet-là.

2405 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, vous êtes en train de traiter la demande, encore. Monsieur Richard?

2410 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

C'est bon. Donc, en gros, je vais continuer avec cette question-là, ça porte sur la justification du projet. Donc, monsieur Tremblay nous a parlé qu'il y avait une résolution R-3864-2013 aussi, qui résumait, je crois, les mesures d'efficacité énergétique qui avaient été prises jusqu'à maintenant.

2415
2420 Puis, j'aimerais ça savoir, est-ce que, je sais qu'Hydro-Québec investit des montants quand même importants là-dedans, que le gouvernement s'occupe de ces projets-là, mais est-ce qu'il y a d'autres mesures qui sont prises par d'autres instances, par exemple, des municipalités, le gouvernement fédéral, pour avoir un portrait global de tout ce qui se fait, dans le but de diminuer notre consommation d'énergie?

2425

LE PRÉSIDENT :

2430 On peut poser la question à monsieur Tremblay. On sait qu'au sein du ministère, il y a, je crois qu'elle a toujours le même nom, l'Agence de l'efficacité énergétique, qui s'intéresse, on sait que l'Agence ne s'intéresse pas seulement au côté électrique, mais s'intéresse aussi à d'autres aspects, là, consommation d'huile à chauffage et autres, gaz naturel.

2435 Mais Monsieur Tremblay, qu'est-ce que vous pouvez nous donner comme renseignements additionnels? Par exemple, est-ce que l'Agence produit des rapports plus détaillés sur, si on veut se tenir dans le domaine de l'électricité?

M. ALAIN TREMBLAY :

2440 L'Agence, en fait, aujourd'hui, s'appelle le Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétique, le BEIE. Comme tel, j'ai pris un peu d'information du Bureau, je ne relève pas directement de cette unité-là, mais en fait, sur le site, leur site Internet, on présente les programmes qui sont accessibles, qui peuvent donner une idée de l'ensemble des actions de l'Agence.

2445 Je peux vous dire que dans le résidentiel, pour les particuliers, il y a un programme Chauffez vert, pour remplacer son système de chauffage au mazout, exemple, par un système alimenté par une énergie renouvelable. Il y a Rénoclimat, pour rénover, améliorer la performance énergétique de son habitation. Il y a Novoclimat 2.0 de maisons neuves certifiées Novoclimat 2 et Éconologis, des services gratuits pour améliorer l'efficacité énergétique de son domicile. Il y a d'autres programmes aussi disponibles, ils ne sont pas tous énumérés.

2450 Mais pour les entrepreneurs aussi en construction, les promoteurs, il y a Novoclimat 2.0 – Maison; Novoclimat 2.0 – Petit bâtiment multilogement; Novoclimat – Grand bâtiment multilogement. Ça, c'est le côté résidentiel.

2455 Côté affaires, il y a des programmes comme ÉcoPerformance, c'est un programme d'aide financière pour des projets d'efficacité de conversion énergétique. Il y a Biomasse forestière résiduelle comme programme, un programme d'aide financière pour des projets de conversion énergétique à la biomasse forestière résiduelle. Il y a Technoclimat, un programme d'aide financière pour promouvoir l'innovation en énergie et réduire les émissions de GES, gaz à effet de serre. Il y a le programme Remise au point des systèmes mécaniques de bâtiment qui consiste à analyser l'optimisation du fonctionnement des systèmes mécaniques dans les bâtiments.

2460 Bon, ici, je peux en nommer d'autres ici. Programme de réduction de la consommation du mazout lourd; Programme d'aide au secteur manufacturier; Programme d'aide à l'installation

d'équipements solaires opérationnels; Programme d'optimisation en réfrigération, volet aréna et centre de curling et volet supermarché; Programme d'aide à l'implantation de mesures efficaces dans les bâtiments. C'est assez... comme ça, il y a quand même plusieurs interventions.

2470 En transport, maintenant, il y a pour les particuliers, Programme Écomobile, pour explorer le monde de l'écoconduite, véhicules électriques, aussi rabais à l'achat et remboursement pour les bornes de recharge, Programme Osez un véhicule plus écoénergétique, pour choisir un véhicule neuf vraiment écoénergétique. Il y a de l'éducation, en fait, au travers, là-dedans, c'est ça. Puis pour les...

2475

LE PRÉSIDENT :

Mais c'est surtout dans le domaine de l'électricité, mais on peut noter, ce que je note en tout cas, c'est qu'il y a des programmes pour réduire la consommation d'électricité.

2480

M. ALAIN TREMBLAY :

Et mieux la consommer, aussi.

2485

LE PRÉSIDENT :

C'est ça, et mieux consommer, mais en parallèle, il y a des programmes qui sont susceptibles d'augmenter la consommation d'électricité.

2490

M. ALAIN TREMBLAY :

Effectivement.

2495

LE PRÉSIDENT :

Un transfert, par exemple, de chauffage à l'huile vers une thermopompe qui est alimentée à l'électricité, ou bien des voitures électriques. Donc, la question que ça m'amène c'est, êtes-vous au fait si dans le... en fait, j'aurais deux sous-questions reliées à ça.

2500

C'est 1 : est-ce que l'Agence de l'efficacité énergétique a fait, bien, le Bureau maintenant, a fait des estimés soit d'économie, soit de transfert énergétique vers l'électricité, dans ses travaux? Et, j'imagine, il y a certains des programmes qui sont énumérés là-dedans qui peuvent être faits en collaboration avec Hydro-Québec. C'est ma perception. Donc, est-ce que vous pouvez confirmer qu'il y a des aspects...

2505

M. ALAIN TREMBLAY :

Oui, il y a une collaboration avec Hydro-Québec dans certains, là.

2510 **LE PRÉSIDENT :**

2515 Donc, ce n'est pas nécessairement tous les programmes d'Hydro-Québec qui sont considérés dans ces initiatives-là, mais certains des programmes d'Hydro-Québec. Donc, ce qui peut devenir, quant à moi, complexe à démêler les deux. Mais, néanmoins, si vous pouviez regarder du côté du Bureau, si on est capables d'avoir des documents synthétiques qui permettraient à monsieur Richard de pouvoir avoir le portrait le plus synthétique possible et non avoir des encyclopédies à analyser.

2520 **M. ALAIN TREMBLAY :**

En fait, vous voulez savoir, pour la consommation d'électricité, avoir des valeurs et...

LE PRÉSIDENT :

2525 Oui. En ciblant l'électricité, est-ce qu'on retrouve des objectifs au sein de l'Agence? Et si c'est possible de voir, quelque part, quels sont les programmes qui sont autonomes auprès de l'Agence et les programmes qui sont en collaboration avec Hydro-Québec pour essayer de voir, si c'est possible, sinon ça veut dire qu'il faut une recherche détaillée à l'intérieur de ces documents-là, mais s'il y avait des documents qui résument ces éléments-là pour faciliter la tâche.

2530 **M. ALAIN TREMBLAY :**

On va vous revenir en différé pour trouver ces informations-là.

2535 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Ça fait que nous, on va faire un suivi, voir qu'est-ce qu'on est capable de fournir, de mettre soit sur Internet, sur le site Web de la commission, qui est le plus synthétique possible pour faciliter le traitement de ces informations-là.

2540 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

C'est bon.

2545

LE PRÉSIDENT :

Ça vous va?

2550 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

Parce que je crois que, bien si vous me permettez, en fait, tous ces programmes-là, si je ne me trompe pas, ça me semble être des programmes du gouvernement du Québec. C'est bien ça ?

2555 **M. ALAIN TREMBLAY :**

2560 Moi, je vous ai parlé, vous avez posé la question pour avoir les programmes de ce qui se faisait au Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétique, mais Hydro-Québec a ses programmes qui sont reliés avec le plan d'approvisionnement du Distributeur, que là, monsieur Bolullo peut vous, j'imagine vous donner...

LE PRÉSIDENT :

2565 Je faisais la réserve pour voir, il peut y avoir des distinctions à faire, il y a des programmes autonomes d'Hydro-Québec, il peut y avoir des programmes en collaboration avec le Bureau de l'efficacité énergétique – je vais l'appeler comme ça – ou il peut y avoir des programmes qui sont propres au Bureau qui sont liés à l'électricité. Donc, c'est ça qui est peut-être difficile, qui peut être difficile à démêler, c'est pour ça que je voulais voir s'il y avait moyen d'avoir un portrait facile à considérer pour démêler rapidement.

2570 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

C'est ça. Pour faire un portrait global, dans le fond, c'est ça mon but.

2575 **LE PRÉSIDENT :**

Si ça existe.

2580 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

2585 Puis aussi, est-ce qu'il y a d'autres instances gouvernementales? Par exemple, je vous donne une ville comme ça, par exemple Victoriaville, je pense qu'ils ont des mesures afin que les bâtiments qui sont construits, qui soient plus écoénergétiques. Comme ça, je lance ça comme ça, mais dans quelles mesures que... est-ce qu'il y a d'autres municipalités qui ont emboité le pas? Est-ce que ça se chiffre, ça, en réduction de consommation d'énergie?

LE PRÉSIDENT :

2590 Mais on voit, par exemple, pour les bâtiments municipaux, bon, il y a une longue liste, mais j'ai cru en entendre un qui concernait par exemple les bâtiments municipaux près du Bureau, c'est pour ça qu'on va voir, est-ce que l'information, est-ce qu'il y a des cibles, par exemple, d'économie d'énergie qui sont données, qui sont adossées, par exemple, au Programme des bâtiments municipaux? Là, je l'ignore, mais on va voir avec ce que monsieur Tremblay peut nous fournir, ce que ça dit.

2595 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

Bon, c'est ça. Donc du côté aussi autant municipal que fédéral, que Québec, pour avoir un portrait global de tout ce qui se fait pour réduire notre consommation. Donc, c'est ça que j'aimerais savoir.

2600

LE PRÉSIDENT :

2605 Parce que je sais qu'historiquement il y avait des contacts dans le temps avec le Bureau de l'efficacité énergétique et des ministères fédéraux, justement pour arrimer les choses. On verra qu'est-ce que ça dit.

2610 Je pense, pour l'instant, de ma connaissance de ce Bureau-là, pour l'instant, c'est probablement le meilleur endroit où chercher pour essayer d'avoir une information synthétique. Mais, comme je vous dis, je ne suis pas à jour en ce qui concerne le Bureau, mais je le sais qu'ils contactaient aussi des ministères fédéraux pour faire des arrimages.

Et il y avait des rencontres avec Hydro-Québec, Gaz Métropolitain et même les fournisseurs pétroliers, aussi. Donc, on va voir ce qui est disponible.

2615 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

2620 C'est bien. J'ai comme une sous-question qui est directement reliée à ça aussi, pour monsieur. Donc, pensez-vous qu'injecter 1,350 M\$ dans un programme qui est déjà en place, je mets comme exemple, Rénoclimat ou n'importe quel autre programme d'efficacité énergétique, pourrait réduire de façon significative la demande d'énergie, tout en ayant des retombées économiques importantes, d'après vous?

LE PRÉSIDENT :

2625 Monsieur Tremblay.

M. ALAIN TREMBLAY :

2630 Ça a toujours été, par certains promoteurs, soulevé de faire davantage d'efficacité
énergétique. Puis là, on parle pratiquement, on comparait des filières de production d'électricité
puis on identifiait une filière, la filière Négawatt, finalement, comme pour diminuer la consommation
d'énergie. On le considérait comme une filière, puis à quels coûts ça pouvait sortir selon les
interventions.

2635 Maintenant, c'est des éléments que dans la future politique énergétique et le débat dans les
tables d'experts, ça va être rediscuté et actualisé parce que la dernière politique énergétique, c'est
une réflexion qui s'est faite en 2005, pour produire le document en 2006, ça fait pratiquement déjà
10 ans. La réalité d'aujourd'hui, il faut en tenir compte, elle a changé beaucoup depuis 10 ans.

2640 Puis là, Hydro-Québec, dans le plan d'approvisionnement, présente un plan qui correspond
et qui évolue dans certains objectifs et économies comme tels, mais le gouvernement, jusqu'où il
doit se rendre dans l'efficacité énergétique, je pense que ça va faire partie du débat de cette année
pour qu'à l'automne 2015, il va y avoir la parution d'un document qui va, à ce moment-là, trancher
sur jusqu'à où le gouvernement est prêt à aller dans l'efficacité énergétique en fonction des coûts
et l'économie du Québec.

2645 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, il y aurait de nouvelles cibles qui seraient à ce moment-là énoncées à l'automne de
2015.

2650 **M. ALAIN TREMBLAY :**

J'imagine bien.

2655 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Ça vous va ?

M. ALEXANDRE RICHARD :

2660 Bien, en fait, est-ce que la vision du gouvernement c'est de réduire la consommation
d'énergie ou de l'augmenter? Avec tous ces programmes-là, d'après ce que je vois.

2665

M. ALAIN TREMBLAY :

2670 De façon générale, vous avez une politique énergétique, on cherche à faire, on prend les sources potentielles qu'on a au Québec en énergie, et on cherche à les exploiter dans le meilleur escient pour développer notre économie, en gros.

2675 Puis dans une consultation et une réflexion pour une prochaine politique énergétique, bien, on espère que finalement, par rapport aux réalités d'aujourd'hui, que le Québec puisse finalement s'en sortir au mieux et de façon intéressante pour son avenir. Donc, toutes les idées qui vont être proposées par le public et par les tables d'experts et les réflexions qui vont être faites, ça va être en sorte pour maximiser le développement économique québécois.

2680 Donc, par rapport à l'efficacité énergétique, je ne peux pas vous dire pour le moment, je ne suis pas un expert en efficacité énergétique comme telle, tout le monde contribue et c'est une réflexion qui va amener à dire ce qui est mieux de faire.

LE PRÉSIDENT :

2685 Donc, de nouvelles cibles vont sortir l'année prochaine. Ça veut dire, pour l'instant, c'est la politique actuelle qui se termine, donc 2006-2015.

M. ALAIN TREMBLAY :

2690 Encore en vigueur pour cette année.

LE PRÉSIDENT :

2695 C'est ça. Donc, il faut se référer à la politique actuelle, qu'est-ce qui est écrit dedans en termes de cibles. À partir de l'an prochain, il y aurait une nouvelle politique. Donc, on ne peut pas présumer pour l'instant ce qui va y avoir dedans, mais elle va être actualisée.

M. ALEXANDRE RICHARD :

2700 O.K., donc Monsieur Bolullo?

LE PRÉSIDENT :

2705 Oui, Monsieur Bolullo, oui?

M. ALEXANDRE RICHARD :

Vous vous êtes fié à cette politique-là qui est en vigueur pour faire vos prévisions, j'imagine?

2710 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Bolullo, pour les prévisions donc... des prévisions de dix ans, c'est ça que vous parlez?

2715 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

Oui, c'est ça. Votre projet, si je comprends bien tout ce que vous faites jusqu'à maintenant, c'est basé sur des prévisions de 50 ans, c'est bien ça ?

2720 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Bolullo?

M. MATHIEU BOLULLO :

2725

En fait, le calcul économique, Monsieur le président, est basé sur un horizon de 50 ans. Donc, le calcul économique du projet, comme on l'a présenté...

LE PRÉSIDENT :

2730

Du projet, mais pour ce qui est des prévisions de consommation d'électricité, c'est 10 ans, c'est ça.

M. MATHIEU BOLULLO :

2735

Voilà, c'est 10 ans. Selon le...

LE PRÉSIDENT :

2740

On a pu voir hier la différence entre les deux.

M. ALEXANDRE RICHARD :

2745

Donc, ça a été fait sur la politique qui est en vigueur, là? Avez-vous tenu compte de qu'est-ce qui est projeté?

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bolullo?

2750 **M. MATHIEU BOLULLO :**

2755 Donc, comme monsieur Tremblay l'a dit lors de la première séance, je pense, de lundi, au niveau de la contribution de l'efficacité énergétique, comment c'est considéré dans le plan d'approvisionnement du Distributeur, bien, c'est à la hauteur, on avait donné la réponse, là, je pense... le tiers.

M. ALAIN TREMBLAY :

2760 Je peux vous lire le paragraphe...

M. MATHIEU BOLULLO :

À la hauteur du tiers des gains.

2765 **M. ALAIN TREMBLAY :**

Oui, il y a ça. Mais plus spécifiquement, je peux aller dans le plan qui a été déposé dernièrement, au mois de novembre, au début novembre...

2770 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, qu'est-ce que le plan dit?

2775 **M. ALAIN TREMBLAY :**

Ce qui est identifié, un petit paragraphe de quatre lignes :

2780 « Pour l'année 2015, les économies d'énergie du Programme PGEE, – c'est quoi donc, c'est le Programme de gestion de l'efficacité énergétique, je crois? – devrait atteindre 8,8 TWh, dépassant ainsi la cible fixée de 8 TWh. En ajoutant les interventions du Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques, le BEIE, et le Projet CATVAR – c'est un programme d'Hydro-Québec de contrôle tension voltage, pour aussi amener de l'efficacité énergétique sur son réseau – les économies d'énergie cumulées atteindront environ 10 TWh en 2015. »

2785 Ça fait que ça, c'est en termes de chiffres pour l'année 2015 et la suite, ça va être la nouvelle stratégie qui va orienter les prochains plans d'approvisionnement du Distributeur.

LE PRÉSIDENT :

2790 Oui, Monsieur Richard?

M. ALEXANDRE RICHARD :

Donc, on a les données jusqu'à 2015. C'est bien ça ?

2795

LE PRÉSIDENT :

En fait, en relation avec les cibles du gouvernement, donc à la fin 2015, on devrait avoir de nouvelles cibles. Pour Hydro-Québec, eux font un plan d'approvisionnement sur 10 ans et dans lequel ils intègrent les cibles prévues d'efficacité énergétique. C'est ça, Monsieur Bolullo ?

2800

M. MATHIEU BOLULLO :

En fait, on en tient compte dans une certaine proportion égale au tiers.

2805

LE PRÉSIDENT :

Donc, en fonction des orientations actuelles, s'il y avait de nouvelles cibles du gouvernement, ça veut dire qu'Hydro-Québec pourrait réviser – la prévision de 10 ans est révisée chaque année, si je ne me trompe pas?

2810

M. MATHIEU BOLULLO :

Oui, elle est révisée chaque année, en fait, chaque plan est déposé chaque... donc, il y a eu comme, cette année, il y a eu un état d'avancement qu'on a déposé à la commission, qui a été déposé le 3 novembre, sur le plan d'approvisionnement qui a été déposé l'an dernier.

2815

LE PRÉSIDENT :

Donc, ce qu'on doit comprendre, c'est un plan qui est étalé sur dix ans, mais étant révisé chaque année, le plan pourrait tenir compte ou devrait tenir compte ou aura à tenir compte s'il y a une nouvelle politique énergétique. Donc Hydro-Québec, logiquement, regarderait ses cibles pour 10 ans, à partir de 2015, et ferait une actualisation en fonction des nouveaux paramètres d'une

2820

2825 nouvelle politique énergétique. Ça, on peut penser ça, si j'ai compris l'explication, étant donné qu'il est révisé à chaque année, en tenant compte des orientations gouvernementales.

M. ALEXANDRE RICHARD :

2830 O.K.

LE PRÉSIDENT :

Ça vous va ?

2835 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

2840 Donc, ces données-là n'étaient pas vraiment pas disponibles puisqu'il n'y en a pas, quand vous avez instigué votre projet, quand vous l'avez conçu? C'est ce que je comprends. Vous n'avez pas de données à part... là, on va jusqu'en 2015, si on se projette dans le temps, plus loin, là, la vision de l'efficacité énergétique, la réduction de la consommation d'énergie, on n'a pas de données là-dessus pour concevoir....

LE PRÉSIDENT :

2845 Ce que j'ai compris, c'est qu'on a des données pour les 10 prochaines années, mais sujettes à être révisées à chaque année. Je pense que c'est la nuance à faire.

M. ALAIN TREMBLAY :

2850 O.K. Pour être certain, pour compléter, pour l'expliquer d'une autre façon, les économies que j'ai identifiées cette année pour 2015... les objectifs qui avaient été décrits dans la politique énergétique, année par année, pour les 10 prochaines années, suit dans le même objectif. Ce qu'on va sauver en 2015, on va le sauver aussi à chaque année, une quantité importante, ces programmes-là sont continuels. Ça fait qu'il n'y a pas de baisse de... on n'arrête pas de faire de l'efficacité énergétique en 2016. C'est la continuité, sauf que là, suite à la parution, quand va paraître la prochaine politique énergétique, il va y avoir de nouvelles orientations, et le Distributeur va ajuster ses programmes en fonction des nouveaux objectifs du gouvernement.

2855 **LE PRÉSIDENT :**

2860 On ne connaît pas encore les nouveaux objectifs. C'est ça, la nuance. Ça vous va?

M. ALEXANDRE RICHARD :

2865

Bon. On est dans une zone grise, on ne sait pas.

LE PRÉSIDENT :

2870

C'est ça, on ne sait pas. On va le savoir normalement à l'automne, donc dans un an. Normalement. Ça vous va?

M. ALEXANDRE RICHARD :

2875

Oui.

M. ALEXANDRE RICHARD :

2880

J'ai une autre question pour monsieur Bolullo. Donc, dans vos prévisions de la demande future, avez-vous tenu compte de la subtilisation de l'énergie qui se fait au Québec? Quelles sont les pertes dues au vol d'énergie? Puis avez-vous mis en place, ces dernières années, des mesures qui permettront de limiter les pertes dues au vol? Puis si c'est le cas, quelles sont les prévisions sur le nombre d'énergie qui sera sauvée par ces mesures?

2885

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bolullo?

M. ALEXANDRE RICHARD :

2890

Ont-elles été intégrées dans votre projet?

M. MATHIEU BOLULLO :

2895

C'est bien important de mentionner, en lien avec la notion d'efficacité énergétique, ce sont des programmes qui sont importants, mais ça ne solutionne pas les problèmes de congestion sur le réseau pour lesquels la ligne, le projet de ligne est mis de l'avant.

2900

Pour ce qui est, au niveau des pertes, au niveau de vol d'énergie, et cetera, je vais demander à mon collègue, Bruno Picard, de répondre à la question, s'il vous plaît.

LE PRÉSIDENT :

2905

Très bien.

M. BRUNO PICARD :

2910

Monsieur le président, juste mentionner, mettre en relation les pertes de puissance ou d'énergie, à la pointe, le réseau peut atteindre 2 000 à 2 500 MW de perte. Donc, en fine pointe, l'hiver, c'est l'ensemble de grandeur auquel le réseau fait face.

2915

À titre de Transporteurs, nous prenons la puissance des postes aux centrales et nous livrons aux postes satellites du Distributeur. Par contre, nous n'avons pas avec nous le détail pour le vol ou la subtilisation d'énergie.

LE PRÉSIDENT :

2920

Vous n'avez pas d'idée actuellement en mains pour savoir quelle est la proportion d'électricité qui est volée.

M. BRUNO PICARD :

2925

Non.

LE PRÉSIDENT :

2930

Donc, on entend par vol des gens qui se brancheraient directement à une ligne de distribution, sans passer par un compteur d'Hydro-Québec. Par contre, est-ce qu'il y a moyen de faire une petite recherche pour qu'on puisse savoir ce renseignement-là, à combien c'est estimé la consommation qui est non tarifée par Hydro-Québec?

M. BRUNO PICARD :

2935

On peut regarder.

LE PRÉSIDENT :

2940

C'est ça. Alors, nous. on va faire le suivi de cette information-là. Ça vous va?

M. ALEXANDRE RICHARD :

2945

C'est bien. Ça répond en partie à ma question, mais est-ce que vous avez pris des mesures ces dernières années qui permettront d'améliorer ce problème-là?

LE PRÉSIDENT :

2950

Et en même temps, quelle est l'ampleur du vol, quelles sont les mesures adoptées par Hydro-Québec pour diminuer, autrement dit, l'électricité qui est prise sans être payée?

M. MATHIEU BOLULLO :

2955

Donc, Monsieur le président, je vais vérifier ces informations-là auprès du Distributeur.

LE PRÉSIDENT :

2960

On va faire le suivi avec vous. Ça vous va?

M. ALEXANDRE RICHARD :

2965

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Très bien, je vous remercie.

2970

M. ALEXANDRE RICHARD :

Merci.

2975

Mme JACQUELINE BREault

LE PRÉSIDENT :

2980

Alors, je vais maintenant inviter madame Jacqueline Breault qui est à Rawdon. Bonjour, Madame.

Mme JACQUELINE BREault :

2985

Bonjour, Messieurs. Alors, Hydro-Québec a une vision pour 50 ans et là c'est une question par rapport à la demande et la consommation. Est-ce que c'est vrai que lorsque le réseau de distribution passe près d'une propriété, le citoyen est obligé de se brancher au réseau électrique et qu'il ne peut pas faire sa propre électricité, actuellement?

2990

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bolullo?

2995

M. MATHIEU BOLULLO :

Monsieur le président, j'ignore la règle qui s'applique dans ce cas-là. Je peux faire la validation et vous revenir.

3000

LE PRÉSIDENT :

On parle vraiment de quelqu'un qui s'installerait, une résidence, et il ne serait pas branché sur le réseau d'Hydro-Québec et il serait comme un autoproducteur à 100 %. Donc, est-ce que la réglementation empêche quelqu'un de ne pas être relié au réseau et d'autoproduire? Alors, si vous pouviez faire cette vérification-là.

3005

M. MATHIEU BOLULLO :

Oui, je vais faire la vérification. Je ne suis pas en mesure de vous donner la réponse maintenant.

3010

LE PRÉSIDENT :

Donc, les gens d'Hydro vont vérifier cette information-là et vont la fournir. Nous, on va s'assurer que l'information est déposée à ce moment-là, aussitôt obtenue. Ça vous va madame?

3015

Mme JACQUELINE BREault :

Oui. Une autre question dans un autre domaine. Le Programme d'efficacité énergétique, on en parle beaucoup, et puis avec ses subventions, Hydro aide, aussi fait dépenser plus aussi en hydroélectricité, est-ce que Hydro-Québec, dans les nouveaux projets de résidences, est-ce qu'il pense offrir des subventions en géothermie ou bien en solaire?

3020

LE PRÉSIDENT :

3025

Très bien. Monsieur Bolullo, et on pourrait aller aussi du côté du ministère des Ressources naturelles.

M. MATHIEU BOLULLO :

3030

Monsieur le président, le Programme d'efficacité énergétique vise à faire économiser de l'énergie au client. Dans les domaines précis qui ont été évoqués, le solaire, je n'ai pas la réponse non plus avec moi, je peux m'informer quels sont précisément et s'il y a des programmes.

LE PRÉSIDENT :

3035

Programmes de géothermie, solaire, est-ce qu'il y a des programmes de subvention d'Hydro-Québec? Du côté, Monsieur Tremblay, tantôt vous avez nommé plusieurs types de programmes, est-ce qu'il y a des programmes de subvention pour la géothermie et solaire ou autres moyens?

3040

M. ALAIN TREMBLAY :

3045

Pour les subventions, je pourrais vérifier ce que le Bureau, le BEIE qu'on mentionnait tout à l'heure, s'il y a des montants, des sommes allouées, parce que moi, personnellement, je ne suis pas au courant, mais je vais me renseigner pour revenir là-dessus.

3050

Je peux quand même tenter de répondre à votre première question et votre deuxième à l'effet que normalement, à moins qu'Hydro nous révèle quelque chose de supplémentaire, à cet effet-là, mais normalement un résident qui ne veut pas être branché à l'électricité, il n'y a pas de problème, il n'est pas obligé d'être branché au réseau d'Hydro-Québec. Je n'ai pas vu ça, il me semble qu'il n'y a pas de problème là-dessus.

3055

Aussi, pour le solaire, on sait que le coût d'une installation solaire est assez encore dispendieux au Québec puis aussi, avec l'ensoleillement qu'on a au Québec, ce n'est pas des coûts qui s'approchent du réseau d'Hydro-Québec en termes, on ne sait pas, dans l'ordre de 7 ¢ à 8 ¢ du kilowattheure, on parle de l'ordre de plus de 50 ¢, voilà quelques années. Peut-être que ça a descendu un peu, mais c'est encore assez haut. C'est passablement élevé.

3060

Pour la géothermie, il y a eu des tests qui ont été faits par Hydro-Québec, puis quand même, ça ne permet pas, pour le moment, semble-t-il, de répondre à longueur d'année à la consommation d'une maison quand on arrive aux grands froids d'hiver. Ça répond une bonne partie, mais quand

on arrive à la pointe, ça prendrait un système assez élaboré, semble-t-il. C'est des échos que j'ai eus de l'Agence, du Bureau de l'efficacité énergétique.

3065

Mais, il y a quand même un programme qui permet que des résidences qui sont souvent éloignées du réseau ou qui ne peuvent pas se brancher, qui permet... non, là, je me trompe. Excusez-moi, oubliez ce que je viens de dire. Il y a un programme, je vais me renseigner aussi, mais qui permet que quelqu'un qui est plus autonome et qui produit à partir de panneaux solaires, en particulier, ou éolienne, d'être capable de retourner au réseau d'Hydro-Québec sa production excédentaire et la reconsommer au fil d'un an ou deux ans, pour permettre de régulariser davantage. C'est une offre qui est faite.

3070

LE PRÉSIDENT :

3075

Autrement dit, quand il surproduit, donc il met des kilowattheures en banque.

M. ALAIN TREMBLAY :

3080

C'est ça, en fait, puis il peut finalement être alimenté par Hydro pour compenser, quand sa production est trop faible.

LE PRÉSIDENT :

3085

Alors, vous vérifierez s'il y a des programmes par contre de subvention auprès de l'Agence de l'efficacité énergétique concernant la géothermie, le solaire. Comme je vous dis, de mémoire, l'Agence habituellement était aussi en contact avec les ministères fédéraux et donc, normalement, ils devraient être en mesure de répondre si, du côté fédéral, il y a des programmes. Parce qu'ils en font, je sais qu'ils faisaient des suivis.

3090

M. ALAIN TREMBLAY :

Oui. Sous toutes réserves, on vous confirme de façon plus détaillée et précise ce qu'on vous a amené ici.

3095

LE PRÉSIDENT :

O.K., très bien. Vous allez faire la vérification. Oui, Madame Breault?

3100

Mme JACQUELINE BREault :

3105 Oui. Alors, j'ai vu, il me semble sur le site d'Hydro-Québec, on parle de la géothermie et je
sais qu'il faut aussi prendre de l'électricité parce que la géothermie peut aller à peu près à 40
degrés Fahrenheit à peu près, mais ceci pourrait économiser beaucoup dans le chauffage, parce
que c'est l'élément le plus... qui consomme le plus d'électricité dans une maison, alors soit le
chauffage, ou soit aussi l'été, attendez, je n'ai pas le mot...

3110

LE PRÉSIDENT :

La climatisation.

3115

Mme JACQUELINE BREault :

La climatisation. Alors, si toutefois on faisait un programme pour au moins offrir aux
nouveaux développements de maisons résidentielles, peut-être, est-ce que justement, ça
apporterait un peu d'efficacité énergétique et réduire la consommation.

3120

LE PRÉSIDENT :

C'est noté. Alors, est-ce que vous avez une autre question?

3125

Mme JACQUELINE BREault :

Non. C'est tout. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

3130

Alors, c'est moi qui vous remercie. Mon collègue aurait des questions.

3135

QUESTIONS DE LA COMMISSION

LE COMMISSAIRE :

3140

Au niveau de, on a abordé la question tantôt, mais on vous a amenés avec plusieurs
questions, et on en a échappé une en chemin. Au niveau de la surveillance environnementale,
Hydro-Québec a pris beaucoup d'engagements au niveau de la surveillance des travaux pendant
la construction de la ligne et pendant l'entretien de la ligne.

3145 On a lu dans l'étude d'impact qu'Hydro-Québec considère les documents de surveillance, les suivis de surveillance, comme des documents internes. Est-ce que c'est quelque chose que vous seriez disposés à rendre public, pour la portion environnementale? Pas pour la portion : est-ce que le promoteur fait les travaux selon les termes de références, mais plutôt au niveau du suivi environnemental? Surveillance, oui.

M. MATHIEU BOLULLO :

3150 Donc, pour répondre à votre question, Monsieur le commissaire, je vais demander à ma collègue, Christiane Rompré.

Mme CHRISTIANE ROMPRÉ :

3155 Oui, Monsieur le commissaire, les guides de surveillance environnementale, effectivement, ce sont des guides internes. Une des raisons pour lesquelles on ne les rend pas publics, c'est que souvent, on n'est pas tout à fait à jour.

3160 Nous, on le publie au moment où on a l'information, mais il peut arriver sur le terrain qu'il y ait des situations qui soient changeantes. Donc ça, on n'est pas en contrôle toujours quand on est dans nos bureaux à Montréal et qu'on fait les guides. Mais on l'a fourni à quelques reprises, le Guide de surveillance environnementale au ministère de l'Environnement.

3165 Ce qu'il faut savoir, c'est que ça repose sur des bases de données qui sont déjà fournies au ministère. Comme, par exemple, tous les modes de déboisement qui sont dans les plans et devis de déboisement, tous les modes de protection, tous les cas d'intervention dans les bandes riveraines où on a des demandes de dérogation à faire, et cetera, et cetera.

3170 Dans le passé, on a résisté un petit peu à les fournir ces guides-là, parce que les conditions de terrain peuvent apporter des changements, et cetera, mais effectivement, c'est des choses qu'on peut fournir comme étant indicateur de la grande majorité de ce qui se passe sur le terrain.

LE COMMISSAIRE :

3175
3180 Merci, mais je faisais plutôt référence dans des cas précis comme, par exemple, vous nous avez fourni, sous la cote DA5.1, le bilan environnemental de fermeture de projet qui indique : « Est-ce que le promoteur où est-ce que les travaux se sont déroulés, est-ce qu'il y a eu des déversements accidentels? Est-ce qu'il y a eu des situations d'urgence? Est-ce que les obligations, les engagements environnementaux ont été suivis? » Compte tenu que vous prenez des engagements sur à peu près tous ces points-là pour l'obtention du décret, ce serait peut-être intéressant d'avoir les résultats de ces suivis, pardon, de cette surveillance.

M. MATHIEU BOLULLO :

3185 Monsieur le commissaire, le bilan que vous avez là, on s'en sert en grande partie, dans la fermeture du projet, pour faire un exercice de leçons apprises. Donc, au même titre, il y a le bilan, le même bilan qui est fait au niveau ingénierie et tout ça.

3190 Donc, on se sert, ce gabarit-là est utilisé pour dire, bon, qu'est-ce qui est arrivé dans le projet qui n'était pas prévu, et comment on fait pour s'améliorer pour la prochaine fois? C'est dans un processus de leçons apprises, donc d'interactions avec ce qui s'est passé réellement au chantier. Est-ce que, justement, est-ce qu'on a bien utilisé notre outil interne, qui est le Guide de surveillance environnementale? Est-ce qu'on a été en mesure de le suivre, de bien le communiquer à l'entrepreneur, de bien le surveiller?

3195 Puis ensuite, entre autres, les déversements, est-ce qu'on a suivi toutes les procédures en place? Comment on peut faire dans le futur pour s'améliorer? Donc, c'est à ça que ce bilan-là sert, là. C'est vraiment dans un processus d'amélioration continue et donc, de leçons apprises par rapport à un projet.

3200 **LE COMMISSAIRE :**

3205 En fait, ça me semble très bien, puis effectivement je pense que c'est une bonne façon de boucler la boucle. Mais est-ce que justement, compte tenu que vous prenez des engagements à l'égard de tout ça, est-ce que ces leçons apprises là ne seraient pas d'intérêt aussi pour le ministère puis tous les gens qui sont intervenus et auprès desquels vous avez fait des engagements au niveau des travaux? Pour montrer : bien, oui, les engagements ont été respectés – Ah! Ici, finalement on n'a pas réussi, voici ce qu'on va faire à l'avenir pour s'améliorer. Ça donnerait confiance un peu sur la transparence, possiblement.

3210 **M. MATHIEU BOLULLO :**

3215 Dans le courant du projet, le ministère de l'Environnement vient sur le chantier faire des visites régulièrement pour valider que les engagements qui ont été pris par Hydro-Québec sont respectés. Donc il y a des inspections ad hoc qui sont menées par le ministère de l'Environnement. Donc, on les accueille au chantier, il y a des constats qui sont faits à intervalles réguliers pendant le déroulement des travaux et, également, bien, il y a des mécanismes d'échanges aussi avec le ministère de l'Environnement, justement pour... soit en lien avec la planification des projets ou en lien avec des problématiques récurrentes pour le traitement des dossiers ou ce qui a été constaté.

3220 Donc si, exemple, il y a des non-conformités environnementales qui reviennent à répétition, bien, à ce moment-là, comment on peut faire pour les régler. Et donc, on partage ces

3225 préoccupations avec le ministère de l'Environnement et avec différents ministères dans d'autres sphères. Donc, c'est dans le cadre de ces rencontres-là qu'on peut partager ce genre d'informations là.

3230 Au sujet de rendre public tout ce qui est, par souci de transparence, tout ce qui est bilan environnemental dans les projets et nos outils internes, bien, ça devient un peu difficile de rendre tout ça public. Mais ce qu'on peut assurer à la commission, c'est qu'il y a un retour sur les leçons apprises qui est fait et il y a des échanges avec les différents ministères. Également, il y a un contrôle qui se fait par les ministères au chantier, autant du côté du MRN que du côté du ministère de l'Environnement.

LE COMMISSAIRE :

3235 Avant de poser la question au ministère de l'Environnement, je voudrais faire le saut avec le suivi environnemental. Vous avez pris des engagements à l'égard de divers suivis dans le cadre du projet, de façon sommaire est-ce que ce serait possible, je ne sais pas si vous l'avez maintenant ou sinon de le produire, une espèce de calendrier des suivis qui indiquerait à quel moment les suivis, sur quel sujet, seraient rendus; donc, sur le bruit, sur la faune, sur les habitants et à qui ces suivis seraient publiés.

3240 Est-ce que ces des suivis que vous remettriez, que vous vous engagez à remettre au ministère de l'Environnement? Est-ce que c'est des sommaires annuels que vous vous engagez à publier sur votre site Web? Donc, d'avoir une idée de comment est-ce que les suivis vont être communiqués par la suite, le rythme et la fréquence et la destination.

M. MATHIEU BOLULLO :

3250 Donc, le qui, quand, comment.

LE COMMISSAIRE :

3255 Oui, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

3260 On sait que déjà, dans l'étude d'impact, il y a déjà des données là-dessus, mais si c'est possible d'avoir tout ça synthétique. L'ensemble des suivis, que ce soit sur le bruit ou la faune, la flore, s'il y a des implantations de milieux humides, comment vous prévoyez faire des suivis, sur quelle période, donc à quelle fréquence/période?

Alors, si c'est déjà synthétisé. Je sais que, il me semble que c'est à plus qu'un endroit dans l'étude d'impact, mais si on était capable de l'avoir synthétique. Oui?

3265

Mme CHRISTIANE ROMPRÉ :

Monsieur le président, on peut vous faire un tableau synthèse de ce qu'on s'est engagé à faire. Maintenant, généralement, les conditions de décret sont assez précises et nous demandent de produire des protocoles de suivis où, là, on va décrire de façon plus précise, la fréquence à laquelle on va réaliser les choses et les besoins ou les demandes des ministères vont devenir plus précis. Donc, ce que je vais vous fournir, c'est l'état des discussions à ce jour.

3270

LE PRÉSIDENT :

3275

Très bien.

Mme CHRISTIANE ROMPRÉ :

3280

Parfait.

LE PRÉSIDENT :

Madame Fortin, actuellement, concernant notamment les suivis environnementaux faits par les promoteurs de projets, quelle est la position du ministère actuellement sur l'accessibilité de ces programmes de suivis là? Donc, les résultats de suivis et même aussi de surveillance de travaux de chantier?

3285

Mme MARIE-ÈVE FORTIN :

3290

En fait, tout ce qui est produit par les initiateurs de projets, suite à la période publique, en fait, des audiences publiques, en fonction de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, c'est des informations qui demeurent la propriété des initiateurs de projet.

3295

Donc, pour ce qui est des programmes de suivis souvent qui sont exigés dans le cadre de nos conditions de décret, les rapports de suivis vont être disponibles, sont demandés d'être remis au ministère de l'Environnement.

3300

Par contre, ils ne sont pas rendus publics, puisque c'est des programmes et des rapports de suivis qui sont faits suite à la période considérée comme publique de la procédure d'évaluation environnementale. Bien qu'ils peuvent être rendus disponibles via la *Loi d'accès à l'information*,

mais ce sont des demandes qui doivent être faites via cette loi-là et ces demandes-là vont être adressées aux initiateurs de projet.

3305

Mais si je ne m'abuse, dans le cadre de notre projet en question, on a adressé une question à l'initiateur de projet concernant la possibilité de rendre publics les suivis qui vont être réalisés dans le cadre du projet et on nous a dit que ce serait possible. Donc, ça pourrait être des rapports de suivis dans le cadre du projet qui pourraient être rendus publics. Hydro-Québec pourrait confirmer cette information-là.

3310

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bolullo?

3315

M. MATHIEU BOLULLO :

Concernant le suivi, effectivement, il n'y a pas de problème particulier en lien avec ça. En fait, je réagis à ce que vous avez, la suggestion que vous avez faite, Monsieur le commissaire, au sujet d'une façon, puis on fait ça en direct, au niveau d'une espèce de bilan annuel qu'on pourrait produire sur la surveillance environnementale.

3320

Donc, la période de construction de ce projet-là incluant le déboisement va se dérouler sur deux ans et demi. Donc, je vais m'engager à réfléchir, et peut-être la production, compte tenu que c'est un très grand projet, d'un bilan annuel des activités de surveillance environnementale qui ont été faites pendant la construction.

3325

Donc, ça pourrait être un outil qui pourrait être diffusé et qui pourrait faire la démonstration, là, de quel genre de surveillance environnementale est faite et quels sont les faits saillants de ça, annuellement.

3330

LE COMMISSAIRE :

C'est une proposition qui est intéressante, merci.

3335

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

3340

M. DAVID MODLIN

LE PRÉSIDENT :

3345

Je vais inviter monsieur David, là j'ignore si j'ai son nom correctement, il me corrigera, Modlin? Modlin. Alors, bonjour, Monsieur.

M. DAVID MODLIN :

3350

Bonjour!

LE PRÉSIDENT :

3355

Bonjour, votre première question.

M. DAVID MODLIN :

3360

J'aimerais savoir s'il y a un problème avec le projet?

LE PRÉSIDENT :

3365

Ça dépend, si on adresse... donc, s'il y a un problème avec le projet, monsieur Bolullo? C'est sûr que la question est très ouverte.

M. MATHIEU BOLULLO :

3370

Monsieur le président, j'ai de la difficulté à répondre à cette question-là, s'il y a... comme vous l'avez dit, c'est très large comme...

LE PRÉSIDENT :

3375

Donc, quel point plus particulièrement vous voulez exprimer? Donc, le terme est général, donc est-ce qu'il y a un problème avec le projet?

M. DAVID MODLIN :

3380

Mais pourquoi vous dites que c'est général?

LE PRÉSIDENT :

Je comprends mal votre question, là.

3385

M. DAVID MODLIN :

Bon, laissez faire, c'est ...

3390

LE PRÉSIDENT :

Quelle information vous voulez obtenir, plus précisément?

3395

M. DAVID MODLIN :

Mais, est-ce qu'il y a un problème avec le projet?

LE PRÉSIDENT :

3400

Donc, monsieur Bolullo dit qu'il n'est pas en mesure de répondre à la question parce que c'est trop général.

M. DAVID MODLIN :

3405

Ça va, c'est correct. Peut-être le gouvernement peut me répondre?

LE PRÉSIDENT :

3410

Bon, alors du côté du ministère de l'Environnement, donc est-ce que le ministère actuellement a un problème avec, disons, dans l'état de l'analyse environnementale du projet à date, est-ce que le ministère a des problèmes particuliers à souligner, en regardant le projet?

Mme MARIE-ÈVE FORTIN :

3415

On n'a pas de problème particulier à souligner à cette étape-ci de la procédure, on est en procédure d'évaluation du projet. La recevabilité a été faite, on a toutes les informations pour passer à la prochaine étape de l'acceptabilité environnementale. Donc, nous, on va reconsulter les ministères qui sont concernés pour définir les mesures d'atténuation et de compensation exigées, mais à cette étape-ci de la procédure, là, je n'ai rien à souligner de particulier de problématique.

3420

LE PRÉSIDENT :

3425 Donc, vous comprenez, c'est peut-être des questions très englobantes. Peut-être que vous, vous voyez des points à souligner, en regard du projet?

M. DAVID MODLIN :

3430 Bien, c'est parce que je pose la question aux experts. Moi, j'essaie d'apprendre puis de comprendre la situation, le projet présenté. C'est pour ça, j'aimerais, si le ministre des Ressources ou de l'Énergie, ou quelque chose, you know, ou si Hydro-Québec a une opinion?

LE PRÉSIDENT :

3435 C'est sûr que Hydro-Québec, son opinion, il l'a exprimée à travers son étude d'impact, là, qu'on a pu voir dans la présentation qu'il a faite à l'ouverture du projet. Donc, du côté du ministère de Développement durable, on nous indique que le ministère considère le dossier relativement complet. Il peut y avoir des éléments, mais que le ministère va faire son analyse sur le projet.

3440 On a abordé aussi, hier, du côté de certaines MRC, bon, il y a des MRC qui sont à évaluer, ont eu des demandes de certificat de conformité de la part du promoteur. Donc, ils vont les communiquer dans un délai de 120 jours. On sait que certaines MRC s'opposent au projet pour des raisons qu'ils ont exprimées dans des résolutions, donc résolutions qui sont disponibles. Donc, on peut conclure que pour certaines MRC, le projet pose des problèmes étant donné qu'ils ont manifesté des oppositions par résolution de la part d'au moins deux MRC.

3445

M. DAVID MODLIN :

C'est quoi comme oppositions, comme résolutions?

3450

LE PRÉSIDENT :

3455 C'est ça, ce sont des documents qui ont été déposés, donc qu'on a discuté. Donc, ils sont accessibles via nos centres de consultation régionaux et notre site Internet. Donc, à l'intérieur de la résolution, on nous en a lu un ce matin, il y avait des *Attendu que*, donc, ça donne des points où la MRC a des objectifs.

M. DAVID MODLIN :

3460 Ils ne peuvent pas me répondre?

LE PRÉSIDENT :

3465 Bien, en fait, on peut, on l'a fait cet en début d'après-midi, d'ailleurs. On peut réitérer... c'était vous, n'est-ce pas qui aviez fait les *attendu que*? Donc, ça donnerait une idée.

M. MAXIME LAROCHELLE :

3470 Vous voulez que je refasse la lecture sur la résolution des *attendu que*?

LE PRÉSIDENT :

Oui, si vous pouviez refaire la relecture.

3475 **M. MAXIME LAROCHELLE :**

Il s'agit de la résolution datant du 14 mai 2014, de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Watawinie. Alors, je vous lis l'ensemble des considérant, monsieur.

3480 *Considérant que le projet d'Hydro-Québec de relier le poste de la Chamouchouane au poste de Bout-de-l'Île, par l'ajout d'une ligne de transport d'énergie de 735 kV;*

3485 *Considérant que dans les différents scénarios de tracé de ladite ligne, le territoire de la MRC Matawinie est visé par le projet;*

Considérant que plusieurs contraintes naturelles et entropiques sont présentes sur le territoire, particulièrement dans le sud de la Matawinie;

3490 *Considérant la difficulté de trouver un tracé de moindre impact dans le sud du territoire;*

Considérant la résolution 1471 de la municipalité de Rawdon refusant tout passage de la ligne de transport d'énergie sur son territoire;

3495 *Considérant que la MRC de la Matawinie a appuyé les démarches des MRC voisines, ainsi que celles de la municipalité de Rawdon;*

Considérant que le projet d'Hydro-Québec constitue un enjeu important ayant des impacts environnementaux, territoriaux et sociaux;

3500 *Considérant qu'en raison de l'ampleur des équipements à construire et du projet lui-même, il est nécessaire que le projet soit justifié à la population;*

Considérant que malgré plusieurs demandes effectuées auprès d'Hydro-Québec à ce jour, le conseil de la MRC de Matawinie considère que le projet n'est pas justifié;

3505 *Considérant qu'il s'agit d'un projet d'envergure nationale dont les enjeux sont provinciaux et qu'en conséquence, il doit être justifié par la haute direction d'Hydro-Québec, que Lanaudière constitue le tracé optimal et que ladite ligne est nécessaire et justifiée;*

3510 *Considérant que les justifications qu'Hydro-Québec ont évolué dans le temps et que le discours n'a pas été constant et cohérent depuis le début;*

3515 *En conséquence, il est proposé par monsieur Ghislain Loyer, appuyé par monsieur Michel Surprenant, et résolu unanimement, que le conseil de la MRC de Matawinie s'oppose au passage de la ligne de 735kV sur son territoire, ainsi que cette résolution soit transmise à la ministre, à l'époque, des Ressources naturelles, au ministre de l'Énergie, Pierre Arcand, ainsi qu'au député de la région lanadoise ainsi qu'aux hauts dirigeants de chaque section d'Hydro-Québec.*

Voilà.

3520 **LE PRÉSIDENT :**

3525 Merci. Donc, ça vous donne une idée. Bien entendu, actuellement, l'audience publique, c'est la première partie. En deuxième partie de l'audience publique, ça va être l'audition des mémoires, donc des positions des gens. Alors là, il peut y avoir des gens qui vont venir expliquer, par exemple, pourquoi ils s'opposent au projet, pour quels motifs.

3530 Donc, vous allez avoir, à ce moment-là, si vous suivez les audiences, vous pourrez prendre connaissance, notamment, des gens qui ne sont pas d'accord avec le projet. Il peut y avoir – bien entendu, les mémoires sont ouverts à tout le monde –, il peut y avoir des gens qui vont venir appuyer le projet. Donc, il va y avoir des gens qui vont venir dire qu'ils sont contre le projet, là, vous pourrez, à ce moment-là, juger quels sont les problèmes liés au projet.

M. DAVID MODLIN :

3535 Merci. Ça m'a aidé beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

3540 Ça vous donne une idée et je vous invite à ce moment-là, à venir participer à la seconde partie de l'audience publique.

M. DAVID MODLIN :

Non, mais avant de participer à la seconde partie, il faut que j'aie l'information.

3545

M. ALAIN TREMBLAY :

Monsieur le président? Alain Tremblay.

3550

LE PRÉSIDENT :

Oui, monsieur Tremblay?

M. ALAIN TREMBLAY :

3555

Alain Tremblay, pour l'Énergie, secteur Énergie, et je rajouterais peut-être quelque chose qui campe un peu le projet. La stratégie énergétique 2006-2015 qui a été élaborée disait, entre autres, en particulier, ce qu'on peut rattacher au projet, c'est que le gouvernement voulait développer 4 500 MW de projets hydro-électriques, poursuivre son développement et mettre en fonction 4 500 MW de projets hydro-électriques et aussi mettre en œuvre 4 000 MW d'énergie éolienne.

3560

C'est sûr que pour mettre tous ces projets en œuvre, il y a des lignes de transport à renforcer et à compléter, du renforcement. À ce niveau-là, la stratégie ne parlait pas de points à ce niveau-là, mais Hydro-Québec a déposé son plan stratégique en 2009, le Plan stratégique 2009-2013 alors que là, ils spécifiaient qu'il y avait un projet à relier, qui est aujourd'hui le projet qu'ils proposent, que c'était une possibilité pour renforcer le réseau.

3565

Puis, bon, en fait, Hydro-Québec, qui est la société d'État pour le développement de l'énergie électrique, nous présente aujourd'hui le projet qui, pour eux, selon leur expertise, est le plus susceptible et le plus logique de réaliser pour renforcer le réseau en fonction des mises en services des centrales hydro-électriques et des projets éoliens. Puis, bon, ce projet-là est déposé à deux tribunes : à la Régie de l'énergie et au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement et vos commentaires seront les bienvenus.

3570

LE PRÉSIDENT :

Par contre, là, vous avez ouvert un petit sujet et je vais vous demander un petit devoir. Vous avez fait allusion aux 4 500 MW d'énergie, d'électricité hydroélectrique avec un 2 000 MW d'énergie éolienne. Dans chacun des cas, quelle est la proportion qui est mise en œuvre ou en voie de mis en œuvre? Par exemple, sur le 4 500 MW, est-ce que ça comprenait La Romaine ou ça ne comprend pas La Romaine? Et qu'est-ce que ça comprend exactement le 4 500 MW? Donc,

3580

quelle proportion est à réaliser encore et même chose pour l'éolien, quels sont les programmes engagés par rapport aux 2 000 MW?

3585 **M. ALAIN TREMBLAY :**

3590 Je peux vous répondre tout de suite parce que pour les projets hydroélectriques, dans le Plan stratégique d'Hydro-Québec 2009-2013, on identifie, à la page 22, les projets en développement dans le portefeuille pour faire le 4 500. On voit la liste de projets pour 3 000 MW et il y a 1 500 MW pour le complexe de La Romaine.

3595 Les projets qui sont identifiés là, comme tels, n'ont pas nécessairement tous été réalisés, et c'est sûr que ça allait avec le développement économique. Entretemps, on a connu quand même un ralentissement économique un peu mondial et aussi, l'industrie papetière, la demande réduite, puis là, à ce moment-là, le carnet... quand même, la stratégie vise un développement de projets, mais en fonction d'objectifs de croissance estimée. Ces estimés-là ont été revus à la baisse, donc ça l'a ralenti un peu le développement.

3600 Puis pour l'éolien, ça c'est pour l'hydroélectrique, pour l'éolien, c'est en phase d'aller vers la réalisation du 4 000 MW. Je peux vous trouver ou vous donner un petit peu en différé ou au retour....

LE PRÉSIDENT :

3605 On va faire faire un tableau.

M. ALAIN TREMBLAY :

3610 Un tableau, mais je pense que je vais pouvoir vous le sortir, mais il va falloir que je vous le donne peut-être au retour. En faire un en fonction de vraiment ce que vous souhaitez obtenir, année par année.

LE PRÉSIDENT :

3615 Oui, mais c'est ça, quelque chose de simple qui nous dit, bien sur le 2 ou 4 000 MW éoliens au total, bon, qu'est-ce qui est réalisé, qu'est-ce qui est à venir? S'il y a d'autres appels d'offres à venir, éoliens, ce sera ça. Puis pour les projets hydroélectriques, mais qu'est-ce qui est réalisé, qu'est-ce qui serait à venir? Qui n'est pas réalisé ou en voie de réalisation.

3620

M. ALAIN TREMBLAY :

Bon, on va vous produire ça par la suite.

3625

LE PRÉSIDENT :

O.K. Très bien, je vous remercie. Alors, ça vous va ?

3630

M. DAVID MODLIN :

Oui. C'était juste pour savoir s'il y a un lien entre les... parce qu'on parle d'énergie et tout ça, le stockage, est-ce que ça fait partie de ce projet ou rien du tout?

3635

LE PRÉSIDENT :

Quel mot vous avez dit, au début?

M. DAVID MODLIN :

3640

Stockage, je ne sais pas.

LE PRÉSIDENT :

3645

Le stockage, O.K.

M. DAVID MODLIN :

Le stockage, oui.

3650

LE PRÉSIDENT :

Le stockage d'électricité? Ou le stockage...

3655

M. DAVID MODLIN :

Oui, oui. C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

3660

Donc, dans les réservoirs ou...?

M. DAVID MODLIN :

3665 Bien, je ne sais pas, est-ce que... parce qu'on n'a pas parlé de ça encore. Et ça m'intéresse un peu. Pourquoi, on ne parle pas de stockage de l'électricité?

LE PRÉSIDENT :

3670 Donc, par exemple, dans les réservoirs. Monsieur Bolullo?

M. MATHIEU BOLULLO :

3675 Monsieur le président, comme on l'a mentionné à plusieurs reprises, il n'y a pas de lien entre – là, on fait allusion à du stockage, j'ignore à quoi on fait référence. Si on fait référence à des surplus, il n'y a pas de référence, pardon, il n'y a pas de lien entre les surplus et la nécessité de bâtir la ligne.

3680 La ligne est nécessaire pour maintenir la fiabilité du réseau et c'est un projet de transport. Donc, l'idée c'est qu'il y a un problème, il y a la fiabilité du réseau qu'on doit maintenir. On a exposé le phénomène d'entonnoir à la hauteur des postes, on a aussi exposé le phénomène d'alimentation distincte de Bout-de-l'Île. Donc, dans une perspective de maintien de la stabilité du réseau, le projet de ligne est nécessaire. Donc, il n'y a pas de lien entre les surplus et la nécessité de bâtir la ligne.

3685 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Paquin.

LE COMMISSAIRE :

3690 Donc, simplement pour résumer. Donc, la ligne c'est pour acheminer de l'électricité qui est produite aujourd'hui et qui sera produite ultérieurement, mais pas nécessairement en plus grand volume. Donc, le besoin aujourd'hui est suffisant pour justifier la construction de la ligne.

3695 **M. MATHIEU BOLULLO :**

C'est exact.

LE PRÉSIDENT :

3700 Ça vous va ?

M. DAVID MODLIN :

3705

Mais ça veut dire que le stockage n'est pas possible, ou ce n'est pas prévu dans le futur, ou...

LE PRÉSIDENT :

3710

En fait, c'est sûr qu'actuellement, bon, là, c'est un projet de ligne pour le transport, on sait qu'Hydro-Québec est capable de stocker l'équivalent d'énergie par l'entremise des réservoirs, autrement dit, des grands barrages, par exemple. C'est sa façon, actuellement, à Hydro-Québec de stocker de l'énergie. Est-ce que c'est vraiment à ça que vous faites allusion? Ou vous faites allusion à du stockage avec d'autres technologies de stockage d'énergie?

3715

M. DAVID MODLIN :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

3720

Est-ce que c'est envisagé, par exemple, par Hydro-Québec, de faire du stockage près des points de consommation, par d'autres technologies?

M. DAVID MODLIN :

3725

Mais pour que ces projets seront obligés de, you know, I mean, s'il y a des moyens de faire du stockage et que....

LE PRÉSIDENT :

3730

O.K. Monsieur Bolullo?

M. MATHIEU BOLULLO :

3735

En fait, pourquoi la ligne est nécessaire maintenant, dès maintenant, c'est qu'on doit intégrer tout le transport d'énergie sur nos lignes, sans congestion du réseau. Donc, on doit s'assurer que, en tout temps, on est en mesure d'acheminer l'énergie du lieu où elle est produite jusqu'où elle est requise, dans le sud.

3740 Donc, on garantit la fiabilité d'alimentation, il n'y a pas de programme de stockage dont il est question ici. C'est vraiment une ligne qui sert au réseau à transiter sans congestion aucune sur le réseau.

LE PRÉSIDENT :

3745 Ce qu'on comprend, mais nonobstant cela, c'est-à-dire qu'actuellement, Hydro n'a pas, disons, de programme d'étude pour stocker dans des genres d'accumulateurs certaines quantités d'électricité qu'ils pourraient relâcher, par exemple, en période de pointe, de fine pointe ou de pointe. Est-ce que Hydro-Québec conduit des recherches à cet effet-là actuellement?

3750 **M. MATHIEU BOLULLO :**

 À ma connaissance, Monsieur le président, la réponse c'est non.

3755 **LE PRÉSIDENT :**

 Très bien. Donc, on n'a pas d'élément de stockage chez Hydro-Québec actuellement.

M. DAVID MODLIN :

3760 Par le gouvernement, non plus? Dans leur programme d'énergie ou... non?

LE PRÉSIDENT :

3765 Non.

M. ALAIN TREMBLAY :

3770 Ce que je peux ajouter, c'est que les technologies actuelles ne permettent pas, de façon rentable, de faire du stockage supplémentaire que ce qui est stocké dans les réservoirs d'Hydro-Québec. Il existe des centrales à réserves pompées, c'est une technologie. Ça ne se développe pas n'importe où, il y a des impacts environnementaux associés à la création de ces centrales-là.

3775 Mais ça a déjà été étudié dans le passé, et puis ce n'est pas dans les cartons de faire ces projets-là, vu qu'on a des grands réservoirs puis on les utilise à bon escient. C'est des solutions qui peuvent être utiles pour d'autres états aux États-Unis, où ils n'ont pas de réservoirs hydroélectriques annuels et multiannuels.

3780

Les technologies qui seront peut-être à voir dans le futur, mais qui ne sont pas prêtes, c'est d'avoir la fameuse batterie qui nous permet, éventuellement, d'avoir une certaine autonomie avec les autos et peut-être de se servir de ces batteries-là pour faire des unités de stockage, et aux résidences pour des producteurs autonomes.

3785

En même temps, il y a quand même des projets de démonstration qui sont faits à Hydro-Québec et ailleurs aussi aux États-Unis et possiblement ailleurs dans le monde, mais je sais qu'aux États-Unis, ils l'ont expérimenté et c'est en expérimentation toujours de retourner une partie de l'énergie des batteries et des véhicules électriques éventuellement sur le réseau. Mais c'est quand même assez à long terme, parce que ça en prend suffisamment des véhicules électriques avec ces batteries-là, et des bonnes capacités pour être capables de réutiliser cette énergie-là pour le réseau.

3790

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que ça vous va?

3795

M. DAVID MODLIN :

Est-ce que je peux?

3800

LE PRÉSIDENT :

Une petite question encore

3805

M. DAVID MODLIN :

Une petite.

LE PRÉSIDENT :

3810

O.K.

M. DAVID MODLIN :

Est-ce qu'il y a un lien entre les compagnies de gaz Enbridge et Hydro-Québec?

3815

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'il y a un lien entre les deux compagnies, un lien d'affaires?

M. DAVID MODLIN :

3820

Mais en termes de projets ou... parce que ça a l'air qu'il y a comme un lien, parce que c'est toujours le transport d'énergie...

LE PRÉSIDENT :

3825

Oui, c'est deux projets de transport d'énergie, effectivement.

M. DAVID MODLIN :

3830

C'est ça. Mais, est-ce qu'il y a comme un lien ou pas du tout?

LE PRÉSIDENT :

3835

Je vais adresser la question au ministère des Ressources naturelles. Donc, est-ce qu'il y a des liens au niveau énergétique entre des projets comme Enbridge ou même des projets de TransCanada et Hydro-Québec?

M. ALAIN TREMBLAY :

3840

À ma connaissance, il n'y pas de lien. C'est des entreprises individuelles qui cherchent à développer leur entreprise et leurs profits et leur clientèle. Puis, c'est par les programmes du gouvernement que l'une ou l'autre fait son chemin.

3845

Moi, je couvre le secteur énergie, mais en fait, ici, à cette audience, je peux seulement vous parler d'électricité. Le côté gazier, là, il faudrait s'adresser à une autre personne, mais moi, je n'ai aucune connaissance pratique, plus étendue que bien des gens ici.

LE PRÉSIDENT :

3850

Donc, sur la base, ce sont des entreprises qui ont leur propre plan d'affaires.

M. ALAIN TREMBLAY :

3855

Oui.

LE PRÉSIDENT :

C'est ce que vous nous dites. Ça vous va ?

M. DAVID MODLIN :

3860

Mais c'est parce qu'il y a pas mal toutes les mêmes contraintes, parce qu'on peut remplacer Hydro par Enbridge. On discute un peu dans le même sens tous les problèmes ...

LE PRÉSIDENT :

3865

Je comprends. C'est des questions qui sont larges, à savoir, par exemple, est-ce qu'Enbridge doit avoir des objectifs vers les raffineries? Donc, c'est sûr, s'il y a plus d'autos électriques, ça veut dire moins de consommation de pétrole, mais pour l'instant, il n'y a pas beaucoup de voitures électriques, on ne sait pas, bon, est-ce qu'il y en aura plus, plus tard? C'est bien certain qu'il peut y avoir des vases communicants à ce niveau-là, mais pour l'instant, je ne penserais pas.

3870

De toute façon, on va voir. La nouvelle stratégie énergétique que le gouvernement veut développer l'an prochain va logiquement donner des cibles et des objectifs pour, par exemple, la question de la consommation d'électricité. On sait que, déjà, le gouvernement a un programme de subvention pour l'achat de véhicules électriques, Monsieur Tremblay?

3875

M. ALAIN TREMBLAY :

Oui, il y a déjà un programme. Ce que je peux ajouter aussi, c'est que tantôt on a eu des questions en efficacité énergétique aussi sur des producteurs autonomes à la résidence, d'énergie. Je veux dire, en fait, ce qui va être présenté, en fonction du contexte du projet ici au BAPE, dans des mémoires, il y a des gens qui peut-être ont des préoccupations aussi davantage que l'audience elle-même, et que sur la prochaine politique énergétique peuvent, en fait, contribuer un peu.

3880

3885

Ça fait que dans certains textes de leur mémoire, ils peuvent être représentés, ils peuvent les faire suivre à ce moment-là, lors de la consultation sur la prochaine politique énergétique, et je pense que certains avaient des préoccupations à un meilleur usage de l'électricité, et je pense que la commission va être contente, le processus de la nouvelle politique, ça va contribuer à son développement.

3890

LE PRÉSIDENT :

Merci. Et pour terminer, du côté du ministère du Développement durable, on sait qu'il y a, dans le cadre du Plan vert, il y a des objectifs qui sont énoncés en termes de consommation de pétrole au Québec.

3895

3900 Est-ce que vous êtes en mesure de nous en dire un petit peu plus sur ça? On voit, sur les sites Internet du ministère de l'Environnement, de leur côté ont des cibles avec le Programme pour des crédits d'émissions de gaz à effets de serre, des choses comme ça. Madame Fortin?

Mme MARIE-ÈVE FORTIN :

3905 Je n'ai pas d'informations à ce stade-ci, je pourrais peut-être faire des vérifications au niveau du Bureau des changements climatiques du ministère.

LE PRÉSIDENT :

3910 C'est ça, et donner, à ce moment-là, les coordonnées. Parce qu'on sait, là aussi, qu'il y a des objectifs de réduction de consommation de pétrole au Québec, par exemple, pour 2020. Donc, si on peut avoir plus d'informations à ce niveau-là. Ça vous va? Alors, je vous remercie.

3915 Alors, nous allons maintenant faire la pause pour l'heure du souper. Nous allons reprendre à 19 h. D'ici là, je vous souhaite un bon souper.

SÉANCE AJOURNÉE AU 12 NOVEMBRE 2014 À 19 H

3920

3925 Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

ET J'AI SIGNÉ :

3930

Yolande Teasdale, s.o.
Sténographe officielle

3935